

Le Québec aura son « Conseil des arts »

Le conseil des ministres donne le feu vert à la politique culturelle de Frulla-Hébert

Jocelyne Richer

de notre bureau de Québec

À L'IMAGE du gouvernement fédéral, le Québec créera son propre Conseil des arts, un « Institut québécois des arts » indépendant du ministère des Affaires culturelles, qui aura la responsabilité d'accorder les subventions aux milieux culturels et aux créateurs.

Tel sera l'un des changements majeurs inclus dans la politique culturelle québécoise, adoptée hier par le conseil des ministres, et dont LE

DEVOIR a obtenu copie.

Fort attendue, la politique culturelle du Québec, présentée par la ministre des Affaires culturelles, Mme Liza Frulla-Hébert, sera déposée à l'Assemblée nationale et rendue publique demain. Mme Frulla-Hébert aura donc tenu sa promesse, faite l'an dernier, à l'effet de donner au Québec sa première politique d'ensemble du secteur culturel avant le début de l'été 1992. Dès aujourd'hui, dans un grand hôtel de Montréal, la sous-ministre des Affaires culturelles, Mme Michèle Courchesne, informera les principaux intervenants

EXCLUSIF

culturels du contenu de la politique.

D'après les informations glanées de diverses sources et à partir du document obtenu, qui fait plus d'une centaine de pages, LE DEVOIR a pu prendre connaissance des orientations privilégiées par le gouvernement Bourassa pour définir le rôle qu'il entend jouer dorénavant en matière de développement culturel : ■ le gouvernement a consenti, en cette période de vaches maigres, à

hausser le budget du ministère des Affaires culturelles de 3%, injectant 10 millions de dollars dès cette année d'argent neuf. Cette somme serait répartie entre les créateurs, les bibliothèques, les grandes institutions nationales et les petits musées en régions;

■ il crée un Institut québécois des arts, un peu à l'image du Conseil des arts canadien, censé être totalement imperméable à toute intervention

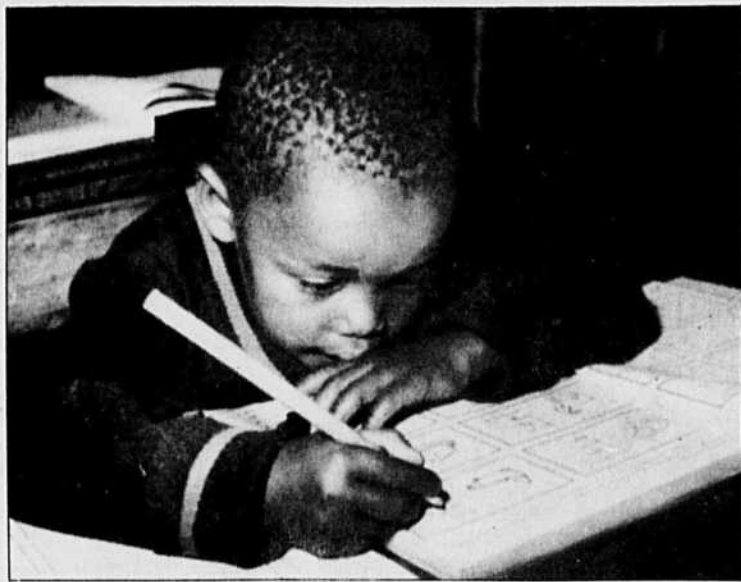
politique. Le gouvernement veut ainsi « respecter le plus possible l'autonomie et la liberté de création », peut-on lire dans la politique. La création d'un organisme subventionnaire de ce type, calqué sur le modèle britannique respectant le principe du *Arm's length*, avait été une idée fort prisée l'automne dernier par bon nombre d'intervenants venus en commission parlementaire; un projet de loi créant cet institut sera déposé cet automne;

■ le ministère des Affaires culturelles, créé en 1961, devient le super-ministère de la Culture, conformément

à la recommandation du groupe-conseil Arpin, l'an dernier. Ce nouveau ministère, responsable de la mission culturelle au sein de l'État, devrait avoir un droit de regard sur l'action de type culturel exercée dans d'autres ministères du gouvernement. Des « répondeurs » à la culture seront identifiés dans chacun des ministères concernés. Le gouvernement souhaite voir éclore « une vision plus large de l'action culturelle », peut-on lire dans le document. Ce ministère, indique la politique gouvernementale, « devra veiller à la

Voir page A-4: Conseil des arts

SOCIÉTÉ



La crise scolaire, au Nord comme au Sud

Les ministres de l'Éducation des pays francophones se sont réunis cette semaine à Montréal et ont fait les mêmes constats : les systèmes d'éducation présentent les mêmes symptômes et connaissent des crises assez semblables. Un programme d'action commune de 300 millions \$ a été adopté. Isabelle Paré a rencontré des participants à ce petit sommet de l'éducation francophone.

Page B-1

LE DEVOIR amorce un virage majeur

Claude Turcotte

LES DIFFICULTÉS passées et présentes placent aujourd'hui LE DEVOIR devant une alternative de type cornélien : ou bien mourir, ou bien trouver la force et la façon de ne compter que sur ses propres moyens, de générer des profits et de sortir de la dépendance. Ayant elle-même posé le problème hier soir devant les actionnaires de l'Imprimerie populaire Liée, Mme Lise Bissonnette, directrice de ce journal, a fait part du choix sur lequel se sont arrêtés le conseil d'administration et la direction après plusieurs mois de réflexion : « D'emblée, on choisit la deuxième voie ».

À la suite de travaux et d'études auxquels ont contribué un nombre impressionnant de personnalités et de compétences, sous la direction de M. Guy Coulombe, président du conseil d'administration, Mme Bissonnette se dit maintenant en mesure d'affirmer que le projet de relance du DEVOIR qui nécessite une injection financière de l'ordre de 5 millions \$ est « rentable et réaliste ».

Par « simple prudence », la directrice n'a pas voulu dévoiler tout le contenu des réformes envisagées, mais, a-t-elle ajouté, « notre échéancier est prêt et c'est quasiment demain que devrait s'enclencher le cheminement qui sera tout à fait critique ». Et les moyens mis en oeuvre seront énormes, pour une petite entreprise comme LE DEVOIR. « Aux grands maux, les grands moyens, nous en sommes là », déclarait-elle. Parmi les mesures prévues pour effectuer « ce virage essentiel », il y a l'intention d'augmenter de 50% les effectifs de la salle de rédaction, la réinformatisation de toute la production, le déménagement dans des locaux plus fonctionnels et plus centraux, la liquidation de la dette et enfin l'établissement d'une marge de

□ Le discours de Mme Lise Bissonnette aux actionnaires du DEVOIR : page B-8

manoeuvre pour roder la formule jusqu'à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, prévu dès le prochain exercice financier. Selon toute probabilité, il y aura encore un déficit à la fin de l'exercice en cours.

Au fait, comme on le constatera en voyant les états financiers publiés dans cette édition, LE DEVOIR a connu une perte nette de 855 513 \$ en 1991, ce qui porte son déficit accumulé à 2 759 067 \$ et la dette à son fournisseur principal, Quebecor, à plus de 1,5 million \$. Mme Bissonnette a souligné que ce journal connaît un certain nombre de problèmes structurels et que le déficit en fait partie, ce qui signifie que même une bonne reprise ne suffirait pas à faire disparaître automatiquement la situation déficitaire.

En vue d'atteindre une nouvelle capitalisation du DEVOIR, des négociations confidentielles sont en cours et « les pourparlers sont suffisamment avancés pour que nous puissions espérer rendre ces arrangements publics d'ici quelques semaines », a mentionné la directrice, en expliquant que « LE DEVOIR est une entreprise comme les autres et qu'en conséquence il s'adresse à toutes les sources auxquelles les compagnies peuvent avoir accès ».

Les moyens permettant d'atteindre l'objectif sont multiples : prêts participatifs, investissements directs de sociétés et d'individus. Les cadres et les employés, y compris les journalistes, sont disposés à participer financièrement à la relance par l'en-

Voir page A-4: LE DEVOIR

Quand Vauquelin joue à l'épouvantail !



PHOTO JACQUES GRENIER

Quel perchoir idéal quand on fait partie de la gent ailée que la tête du lieutenant Vauquelin, dont la statue domine la place du même nom, entre l'Hôtel de ville et l'ancien Palais de justice de Montréal !

La technologie numérique, planche de salut de la radio ?

Un groupe consultatif recommande à l'industrie canadienne de la radio d'accélérer les changements

Paule des Rivières

L'INDUSTRIE canadienne de la radio veut prendre le virage numérique afin de sortir de la déche dans laquelle elle ne cesse de s'enfoncer depuis 10 ans. Le salut est à ce prix, conclut une étude d'un groupe consultatif remise hier au ministre fédéral des Communications, Perrin Beatty.

Un groupe de travail sera formé sous peu afin d'examiner les transformations nécessaires à la naissance de la radio numérique au Canada. Parallèlement à cette étude, le

ministère des Communications met un million de dollars de côté pour les groupes qui veulent travailler conjointement avec lui sur cette technologie, pendant que Radio-Canada procèdera sous peu à des tests techniques sur la radio numérique.

Aucun pays n'a encore une industrie radiophonique audio-numérique, dont le son, dit-on, s'apparenterait à celui d'un disque compact. Mais le marasme qui mine l'industrie fournit une excellente occasion de changer, estime l'industrie de la radio privée au Canada, qui remettrait hier un rapport au ministre des Communications, M. Perrin Beatty, intitulé *Pers-*

pectives nouvelles pour l'industrie de la radio canadienne.

La radio numérique pourrait devenir réalité vers 1995 et il faudrait alors décider si le système actuel de fréquences AM et FM reste ou disparaît. Pour sa part, le groupe de travail favorise la disparition graduelle du système en vigueur.

La radio numérique fait appel aux satellites dans sa diffusion. Radiomutuel et Télémedia sont prêts, d'autres radios plus petites le sont moins. Pour plusieurs, la radio numérique avant l'an 2000 tient du rêve. Mais tous veulent commencer à y penser

Voir page A-4: La radio

Louise Roy quitte la STCUM

Laurent Soumis

DEPUIS hier matin, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) se retrouve orpheline de ses deux plus importants gestionnaires.

La présidente et directrice générale, Mme Louise Roy, a d'abord annoncé hier matin qu'elle tirera sa révérence dès le mois prochain pour accéder à la vice-présidence principale de la Corporation du Groupe La Laurentienne.

Quelques minutes plus tard, le directeur exécutif et numéro deux de la STCUM, M. Francis Therrien, imitait son geste en annonçant son passage, après 27 ans de service, à la direction générale de la Société de transport de Ville de Laval.

Le départ de Mme Roy, qui survient neuf mois avant l'échéance de son contrat, met fin aux spéculations sur les différends l'opposant au président du conseil et adjoint du maire Doré pour les questions de transport en commun, M. Robert Perreault.

Hier, tandis que Mme Roy refusait systématiquement toute entrevue, M. Perreault minimisait en conférence de presse ces frictions connues dans le milieu comme « un secret de Polichinelle ».

« Ce n'est pas Polichinelle qui mène une boîte semblable, a-t-il commenté. Les journalistes recherchent des nouvelles qui n'existent

Voir page A-4: Louise Roy



Jean-Claude Lebel meurt à 58 ans

Claude Turcotte et Guy Taillefer

M. JEAN-CLAUDE LEBEL, qui a occupé une place préminente dans plusieurs fonctions successives depuis le début des années 60, est décédé dans son sommeil dans la nuit de mardi à son domicile de Saint-Lambert. On peut sans doute dire de lui qu'il a été un artisan de premier plan dans l'évolution de la société québécoise vers la modernité.

Il a occupé en effet de hautes fonctions tant dans le secteur public que privé, en plus d'offrir sa compétence à des activités culturelles, notamment comme membre très dévoué du conseil d'administration du Thé-

Voir page A-4: Jean-Claude Lebel



AU DE LA PETITE ITALIE

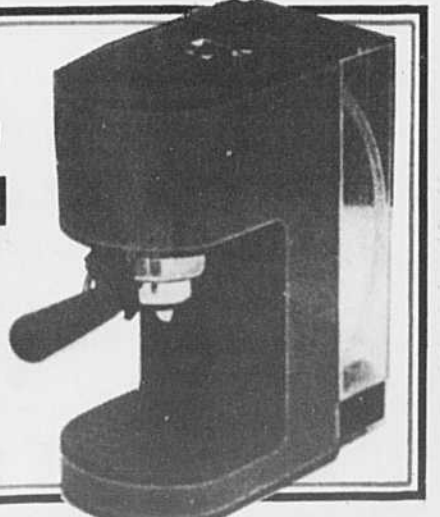
SPÉCIAL FÊTE DES PÈRES

UN TRIO IMBATTABLE

AU CHOIX

MOKITA • GRAN GAGGIA • AVANTI COMPACT
ESPRESSO • CAPPUCINO

7144 BOUL. ST-LAURENT • 270-9770



Les femmes progressent plus lentement que prévu dans la fonction publique

Frédéric Tremblay
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le gouvernement du Québec donne un second souffle aux efforts entrepris en 1987 pour accroître la représentation féminine dans les catégories d'emplois traditionnellement réservés aux hommes au sein de la fonction publique.

Le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, a annoncé hier une seconde phase au Programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans la fonction publique, qui vise à augmenter la proportion de femmes dans ces groupes d'emplois.

Par exemple, bien que les femmes représentent 42 % du personnel de la fonction publique, seulement 12 % des postes d'encadrement supérieur sont occupés par l'une d'entre elles.

Le ministre Johnson a aussi rendu publics les résultats de la première phase du programme mis de l'avant en 1987.

Les objectifs fixés dans le cadre de cette première étape ont été presque tous atteints, mais avec cependant plus d'un an de retard.

Initialement, cette première phase devait être complétée en 1990, mais il a fallu attendre finalement pour ce faire jusqu'en mars 1992, le temps que la plupart des objectifs puissent être rencontrés.

En 1987, les femmes représentaient 7,2 % du personnel d'encadrement supérieur. Lors de la mise en place du Programme d'accès à l'égalité, on s'était fixé pour but d'accroître cette proportion à 12 %.

À la fin de 1990, les femmes ne constituaient encore que 10,5 % de ce corps d'emploi. L'objectif a pu être finalement réalisé en mars dernier.

Il en va de même pour les catégories du personnel professionnel et enseignant et des agents de la paix, où les taux de représentation féminine sont passés respectivement à 28,2 et à 9,2 % en mars dernier, rencontrant ainsi les objectifs déterminés en 1987.

Seul l'objectif fixé pour la catégorie du personnel ouvrier n'a pu être atteint.

En 1987, on souhaitait accroître la proportion de femmes à 3 % dans ce corps d'emploi. Or, en mars dernier, les femmes ne représentaient que 1,7 % de ce groupe de travailleurs, soit légèrement plus qu'il y a cinq ans.

D'autre part, la seconde phase du Programme d'accès à l'égalité des femmes dans la fonction publique comprend des objectifs de quatre ordres, dont l'établissement de nouveaux taux de représentation féminine à atteindre dans les différentes catégories d'emplois.

Ces nouveaux objectifs de représentation seront établis à partir « des observations faites sur le taux de présence et la disponibilité de la main-d'œuvre féminine », a indiqué le ministre Johnson.

On compte d'autre part s'assurer qu'une personne soit nommée dans chaque ministère et organisme pour prendre en charge la mise en application du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes.

La haute direction des ministères et des organismes visés sera aussi tenue de s'engager à respecter les objectifs fixés.

Le PQ craint une entente à rabais annoncée en pleines vacances

Michel Venne
de notre bureau de Québec

LE PARTI QUÉBÉCOIS impute au gouvernement l'intention de se prêter à des négociations secrètes sur la Constitution qui mèneront à « une entente à rabais, déshonorante, qui serait annoncée en pleine canicule, au moment où tout le monde est en vacances ».

Le chef péquiste Jacques Parizeau a donc demandé au premier ministre Robert Bourassa, hier, de montrer une « franchise élémentaire à l'égard des Québécois » et de faire rapport à l'Assemblée nationale, avant l'ajournement de la présente session parlementaire dans quelques jours, sur l'état des discussions constitutionnelles avec Ottawa.

M. Bourassa a bien sûr refusé de se soumettre à cette requête, alléguant rapporter quotidiennement aux députés, à la faveur des questions de l'opposition, les progrès des discussions.

Il a par ailleurs confirmé que l'Assemblée nationale puisse être à nouveau convoquée durant l'été, « des prochaines semaines ou des prochains mois », vraisemblablement pour se pencher sur la question constitutionnelle. On soupçonne M. Bourassa de vouloir faire siéger les députés en août pour faire amender la loi 150 et faire porter le référendum fédéral de réforme de la Constitution et non sur la souveraineté. On profiterait de cette fenêtre pour faire adopter également certains projets de loi laissés en plan cette semaine.

Le premier ministre a admis également participer à des rencontres, certaines officielles, d'autres « de consultation ou de travail » sans que le public n'en soit avisé.

En termes vagues, le premier ministre a tout de même fait le tour des sujets qui intéressent le Québec en concluant que pour le moment rien n'est encore réglé.

La question du Sénat est encore « un point qui accroche » et empêche ainsi un règlement sur la question d'un veto pour le Québec sur les changements aux institutions fédérales, puisque plusieurs provinces refusent de discuter d'un veto si elles n'obtiennent pas d'abord une réforme du Sénat qui soit satisfaisante.

La clause faisant du Québec une société distincte semble faire encore problème, si l'on se fie à ce que dit le premier ministre : « Il reste la question de la rédaction de la société distincte où des propositions sont faites, où des consultations ont lieu ».

Par contre, le premier ministre affirme qu'on « se rapproche d'une solution acceptable » en ce qui a trait au contrôle du pouvoir fédéral de dépenser dans les sphères de compétence provinciale et aux trois sièges exigés par le Québec à la Cour suprême du Canada.

Quant au partage des pouvoirs, M. Bourassa se dit « encouragé par les

annoncés de principe ». Il attend toutefois de voir les textes définitifs avant de se prononcer fermement. Il rappelle que la commission Beaudoin-Dobbie annonçait dans les principes l'exclusivité pour le Québec de certaines compétences, en culture par exemple, « mais on constatait en pratique que ce n'était pas le cas ».

M. Bourassa se réjouit que les partenaires canadiens aient décidé de respecter le calendrier prévu à la loi 150. Québec a d'ailleurs enclenché la mécanique référendaire, cette semaine, en autorisant le directeur général des élections à louer dans tous les comtés du Québec les bureaux dont auront besoin les directeurs de scrutin.

D'autre part, sur le front constitutionnel, la commission d'étude sur la souveraineté doit en principe se remettre sur les rails ces jours-ci. Une réunion de travail devait être convoquée pour aujourd'hui, après plusieurs semaines de paralysie due à l'intransigeance des députés les plus

farouchement fédéralistes du Parti libéral siégeant à cette commission.

Depuis plusieurs jours, les membres de la commission sont invités à lire en privé, et sans pouvoir apporter une copie du document avec eux, une ébauche de rapport qui reprend pour l'essentiel les commentaires faits par les experts durant les audiences publiques sur divers sujets intégrité du territoire, monnaie, reconnaissance internationale, intégration des fonctionnaires fédéraux, etc.

Certains députés libéraux « lisent lentement », déplore le président de la commission, M. Guy Bélanger, ou alors « se penchent sur les experts » et allongent indûment le processus. Le document exprimerait de manière générale l'idée que la souveraineté est faisable et que, dans les cas où pourraient se présenter des problèmes, comme par exemple l'intégration des fonctionnaires fédéraux, des mesures d'atténuation peuvent être envisagées.

La nouvelle loi fédérale pourrait aider le Québec à régionaliser l'immigration

Michel Venne
de notre bureau de Québec

QUÉBEC ACCUEILLE favorablement le projet de loi fédérale sur l'immigration déposé mardi aux Communes et qui a pour but de servir la vis du système d'immigration, entre autres parce qu'il faciliterait l'établissement des immigrants dans les régions du Québec plutôt qu'à Montréal.

C'est ce qu'a indiqué hier un porte-parole de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay, dans un entretien avec LE DEVOIR.

Mme Gagnon-Tremblay a par ailleurs émis un communiqué pour « appuyer l'objectif de son homologue fédéral d'améliorer l'efficacité du système d'immigration canadien ». Québec a été mis au courant des intentions fédérales avant qu'elles soient rendues publiques.

Ce projet de loi C-86 permettra au gouvernement fédéral et aux provinces comme le Québec qui ont le pouvoir exclusif de sélectionner leurs immigrants de leur imposer pendant un certain temps la profession et le lieu de résidence.

Ce nouveau pouvoir s'appliquerait dans les cas où quelqu'un est admis comme immigrant principalement parce qu'il exerce une profession qui est en demande, et est en demande dans une région spécifique. Quelqu'un est admis comme immigrant par exemple parce qu'il est médecin et qu'on a besoin de médecins en Gaspésie.

Nanti de cette prérogative, le gouvernement du Québec pourra alors favoriser l'établissement d'immigrants ailleurs qu'à Montréal. C'est ce que Québec appelle « la régionalisation » de l'immigration, un objectif qui figure dans la politique et le plan d'action dévoilés l'an passé.

Le porte-parole de la ministre a précisé que le ministère ne croit pas être en mesure d'utiliser à court terme ce nouveau pouvoir et ce, pour deux raisons.

D'une part, il faudra d'abord que le règlement québécois sur la sélection des immigrants ainsi que la grille de sélection (les critères et les pointages) soient modifiés pour tenir compte de ce nouveau critère. D'autre part, Québec doit s'assurer que les régions sont prêtes à accueillir des immigrants chez elles, qu'elles disposent d'emplois à offrir et de services d'accueil, avant d'inviter des immigrants à s'y établir.

Selon les données du recensement de 1986, 87 % des immigrés vivent dans la région de Montréal. Seulement 3 % sont établis à Québec, 2 % à Hull, à peine 1 % à Sherbrooke, à Chicoutimi comme à Trois-Rivières. Seule 7 % de la population immigrée vit dans le reste de la province. En comparaison, seulement 59 % de la population immigrée de l'Ontario est concentrée à Toronto.

Dans sa politique, rendue publique en décembre 1990, la ministre faisait de la régionalisation un objectif. La concentration des immigrés à Montréal prive les autres régions de leur apport économique, écrit-elle. Mais surtout, elle fait porter aux seuls Montréalais la responsabilité d'intégrer les nouveaux arrivants. Ce déséquilibre peut créer, à long terme, deux Québec dans un : une métropole cosmopolite et le reste du Québec pure laine.

Le document faisait état par ailleurs de « la complexité d'un tel objectif qui doit tenir compte de deux paramètres importants : la liberté de circuler des personnes (NDLR : que la loi fédérale viendrait atténuer) et la capacité d'accueil des régions ».

« L'expérience de régionalisation des réfugiés de la mer en 1979-80 a montré que, malgré toute la bonne volonté, la rétention des immigrants en région demeure difficile, car elle dépend avant tout de la capacité d'insertion socio-économique qu'offre la région et de la disponibilité de divers services d'accueil et d'intégration adaptés à leurs besoins. La possibilité pour les nouveaux arrivants de s'appuyer sur l'expertise d'organismes de leurs communautés et de se retrouver en nombre suffisamment important pour recréer une vie communautaire qui leur permette d'amortir le choc culturel qu'engendre la migration constitue un aspect déterminant de leur enracinement en région ».

Le plan d'action du MCCI daté de juin 1991 prévoit pour sa part une quinzaine de mesures pour favoriser l'établissement d'immigrés en ré-

gion. On devait enclencher l'an passé l'implantation de centres régionaux du ministère et la mise en oeuvre de projets-pilotes. On prévoyait soutenir en outre les projets d'établissements d'immigrants agriculteurs en collaboration avec l'UPA et une aide accrue aux organismes de communautés déjà implantés en région.

Curieusement, l'intérêt du Québec pour ce nouveau pouvoir lui permettant d'imposer le lieu de résidence à un immigré n'est pas spécifiquement abordé dans le communiqué officiel de la ministre.

Mme Gagnon-Tremblay se félicite plutôt que le projet de loi réponde favorablement à quatre préoccupations du Québec : la réduction de la période d'attente des requérants au statut de réfugié; un meilleur contrôle des frontières « afin d'assurer la sécurité des citoyens et d'éviter les abus qui peuvent se produire »; l'accélération du traitement des demandes d'immigration de conjoints et d'enfants d'immigrés déjà au Canada; le respect des dispositions de l'accord fédéral-provincial qui donne au Québec le pouvoir exclusif de sélectionner les immigrants indépendants.

Interrogations sur un contrat bien situé

QUÉBEC (PC) — La vice-première ministre, Lise Bacon, nie être intervenue personnellement dans la décision d'Hydro-Québec d'installer son centre de conduite du réseau à Chomedey, dans sa propre circonscription électorale.

« C'est une décision administrative d'Hydro-Québec, prise par le conseil d'administration et basée sur les recommandations qui leur étaient faites par Hydro-Québec », a déclaré Mme Bacon, hier, à l'Assemblée nationale, alors qu'elle était interrogée à ce sujet par le péquiste François Beaulne, député de Bertrand.

M. Bertrand s'est étonné que cette décision, qui implique un investissement de 258 millions \$, n'ait pas été prise en faveur du secteur des municipalités de Varennes-Sainte-Julie, où sont déjà installés plusieurs centres majeurs de recherche, gros utilisateurs d'électricité.

M. Beaulne a fait valoir que 23 sites avaient été envisagés, mais que c'est étrangement le site de Chomedey qui a été retenu. Mme Bacon est députée de Chomedey et ministre responsable d'Hydro-Québec.

« Je savais très bien que l'opposition ferait des gorges chaudes (de cette affaire) en fin de session et essayerait d'y trouver un scandale », a soutenu Mme Bacon, en niant toute intervention.

EN BREF...

D'autres informateurs

OTTAWA (PC) — Des politiciens fédéraux du gouvernement conservateur sont régulièrement informés de l'identité des informateurs de la Gendarmerie royale du Canada, a révélé hier le réseau anglais de la radio de Radio-Canada. Le réseau a cité une directive ministérielle datant de 1986 selon laquelle les solliciteurs généraux canadiens sont informés de l'identité des sources du service de police national. CBC a aussi cité des personnes, dont l'identité n'a pu être dévoilée, affirmant que le Service canadien du renseignement de sécurité compterait une centaine d'informateurs bien placés au pays, parmi lesquels se trouveraient des fonctionnaires fédéraux et des leaders syndicaux. Un comité des Communes s'est récemment fait dire qu'aucun politicien n'est inscrit sur la liste de paye des informateurs par le commissaire de la GRC, Norm Inkster.

Bourassa dit non aux journalistes

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a rejeté hier la demande que lui ont adressée les journalistes en poste à l'Assemblée nationale de tenir chaque semaine une conférence de presse, durant l'été, afin d'informer correctement les Québécois sur l'évolution des pourparlers constitutionnels. Votre suggestion ne nous semble pas correspondre avec la dynamique constitutionnelle dont plusieurs éléments revêtent les caractéristiques les plus aléatoires et spéculatives de la politique », écrit la directrice des communications du cabinet de M. Bourassa, Mme Sylvie Godin. Le premier ministre promet toutefois de prendre « les moyens appropriés » pour informer les journalistes et la population « lorsque les circonstances l'exigeront ».

Tribunal autochtone

TORONTO (PC) — Les autochtones accusés de crimes mineurs dans la capitale ontarienne pourraient éviter de faire face aux tribunaux, mais se verraient en revanche imposer des peines par un conseil autochtone spécial, en vertu d'un nouveau projet-pilote annoncé par le gouvernement ontarien. Les autochtones ayant commis des crimes mineurs, comme le vol à l'étalage, le vol par effraction ou la prison si le conseil spécial le juge approprié. En vertu de ce programme, aucune trace de ces accusations ne paraîtra dans leur dossier judiciaire.

Les droits des homosexuels déchirent une fois de plus le caucus conservateur

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

UN DÉPUTÉ conservateur a raconté à ses collègues hier comment son fils a été l'une des premières victimes du sida et comment il en est venu, de force, à se réconcilier avec l'homosexualité à cause de ses enfants.

Un autre a cité la Bible pour expliquer qu'il ne pourrait jamais sanctionner la reconnaissance de droits aux homosexuels. Des gens qui ont choisi de dévier du droit chemin, a-t-il résumé.

Un troisième a fait valoir que le jour où on découvre qu'un de ses proches est homosexuel, on ne veut pas que la société lui mette davantage de bâtons dans les roues.

Un quatrième a prévenu qu'il ne donnait pas cher de son siège, convoité par le Reform Party, si son gouvernement reconnaissait explicitement que les homosexuels ne doivent pas faire l'objet de discrimination.

Tout cela dans le cadre d'un débat féroce au sein du caucus conservateur sur le projet d'amender prochainement le Code fédéral des droits de la personne pour mettre les homosexuels à l'abri de la discrimination.

En principe, la ministre fédérale de la Justice a promis de déposer un amendement en ce sens aux Communes avant l'ajournement d'été mardi prochain. Cet amendement doit s'inscrire dans une réforme plus vaste de la loi fédérale. Mais, en pratique, le gouvernement songeait hier à faire de nouveau marche arrière

sur sa promesse vieille de plus de six ans.

« Je ne sais pas, nous travaillons là-dessus », s'est bornée à répondre Kim Campbell hier après-midi quand on lui a demandé si elle entendait toujours mettre ses projets à exécution d'ici la semaine prochaine.

Au terme du débat émotif qui a monopolisé la dernière rencontre hebdomadaire des troupes conservatrices avant l'ajournement d'été et à laquelle les députés du Québec ont surtout assisté en simples observateurs, ni les partisans, ni les adversaires du projet d'interdire la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle n'étaient en effet en mesure de parier sur le dépôt ou non des amendements de Mme Campbell.

« Je serais très surpris », affirme à ce sujet le député John Reimer qui milite contre les amendements. « Je vous dirais qu'il faut les déposer, mais que je ne sais vraiment pas si on va le faire », ajoute de son côté son collègue Patrick Boyer.

Ce député torontois a présidé un comité parlementaire qui a préconisé à l'unanimité que le gouvernement fédéral amende sa loi des droits de la personne en ce sens... en 1985. Depuis son rapport, pas moins de trois ministres de la Justice ont promis d'y donner suite.

Et jusqu'à hier, tout indiquait qu'une entente était intervenue au sein du caucus conservateur. Le gouvernement donnait le feu vert à l'interdiction de discrimination sur la base de l'orientation sexuelle dans son code, mais l'assortissait d'une définition de la « famille ». Cette définition, expliquait-on, vise à exclure

les couples homosexuels des avantages sociaux et autres offerts aux couples plus traditionnels. La loi fédérale les protégerait donc contre la discrimination en matière d'emploi, en particulier dans les Forces armées, mais sans plus.

Mais derrière les portes closes du caucus, plusieurs députés ont plutôt indiqué qu'ils ne se rallieraient jamais au projet de leur gouvernement. « Je veux qu'on définisse la famille dans la loi, explique ainsi John Reimer, mais je m'opposerais toujours à ce qu'on ajoute l'orientation sexuelle à la liste des attributs en fonction desquels il n'est pas permis de faire de la discrimination ».

Hier, précisent ceux qui ont assisté à la rencontre, le débat n'a pas été tranché. Selon les renseignements disponibles, le premier ministre Brian Mulroney, qui a pris publiquement position contre la discrimination envers les homosexuels aux Communes, ne s'est pas prononcé.

Maintenant, le gouvernement a jusqu'à mardi pour décider si, avec l'appui des deux parts d'opposition, il entend de réaménager sa loi, quitte à terminer cette tranche de session sur un spectacle embarrassant et à renvoyer chez eux pour l'été des députés en colère.

Entretiens, la Colombie-Britannique a annoncé la semaine dernière qu'elle joindrait sous peu le Québec, l'Ontario, le Manitoba et le Yukon dont les Codes provinciaux des droits de la personne comportent déjà des dispositions interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Air France fait campagne à Toronto sur le dos de Mirabel et de Montréal

Jean Corbeil critique cette publicité du bout des lèvres

Maurice Girard
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre fédéral des Transports, Jean Corbeil, critique du bout des lèvres la publicité de la compagnie aérienne Air France, qui donne l'impression de vouloir exploiter la conjoncture au détriment de Montréal.

« Ce n'est pas le concept le plus génial de publicité et de marketing qu'on m'ait présenté », a fait savoir hier le ministre fédéral par le truchement de son attaché de presse, Patrice Miron. M. Corbeil était en route hier pour Halifax, où il participait à des activités officielles. Il a fait con-

naître sa réaction par communiqué.

Depuis quelques jours, à Toronto, la compagnie aérienne française fait la promotion de son nouveau service sans escale Toronto-Paris sur de grands placards publicitaires, qui peuvent laisser croire que l'escale à l'aéroport international de Montréal reste une véritable épreuve pour le public voyageur torontois.

« Évitez Mirabel, ce week-end » ou « On passe à 30 000 pieds au-dessus de Montréal » annoncent deux des enseignes blanches qui ravivent la rivalité entre les deux principales villes canadiennes mais qui le fait surtout aux dépens de la région montréalaise.

Pour se justifier, un porte-parole

de la compagnie à Toronto a expliqué à Radio-Canada que le terme anglais « miss » pouvait signifier « éviter » mais également « s'ennuyer ».

Le ministre Corbeil n'est pas vaincu. « Je déplore qu'Air France ait lancé sa campagne et choisi de faire un jeu de mots dans un contexte politique compliqué. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus habile », fait savoir le ministre.

M. Corbeil estime que le concepteur publicitaire devra rendre des comptes, s'il y a lieu, pour cette insensibilité. Il rappelle toutefois qu'il appartient à l'entreprise privée de choisir les thèmes de ses campagnes publicitaires en conformité avec la liberté d'expression.

Cet été, Le Devoir vous accompagne en vacances...



Cet été, Le Devoir sera disponible dans la plupart des lieux de villégiature au Québec.

Pour connaître la liste de nos points de vente dans la région que vous visiterez cet été, n'hésitez pas à nous rejoindre.

LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Montréal: (514) 844-5738
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

Bonnes Vacances!

The Gazette sabre dans sa rédaction

d'après la Presse canadienne

THE GAZETTE éliminera 59 postes à temps plein, dont 32 emplois dans la rédaction, a annoncé hier M. David Perks, l'éditeur du journal, lors d'une conférence de presse convoquée à la hâte dans le hall du journal à laquelle assistaient des douzaines d'employés secoués.

Seul quotidien de langue anglaise à Montréal, The Gazette a un tirage quotidien moyen de 170 000. De ses 825 salariés, 198 appartiennent à la rédaction.

« Comme des employés à temps partiel seront également licenciés, le nombre des personnes renvoyées pourra en fait être plus élevé que 59, a noté M. Perks. Les congédiements entrèrent en vigueur le 21 août 1992 », a-t-il précisé.

Des 59 postes éliminés, 32 sont à la rédaction, 20 au département du tirage, six à la publicité et un concierge.

The Gazette est l'un des 18 quotidiens de la chaîne Southam, qui a accusé des pertes, l'an dernier, de 153 millions \$. The Gazette a par contre réalisé des profits, que M. Perks a refusé de quantifier.

C'est justement parce que The Gazette a réalisé des profits qu'il n'a pas le droit, selon la Guilde des jour-

nalistes, de licencier des salariés.

« La convention collective est très claire, a souligné le leader syndical Jan Ravensbergen. La compagnie ne peut procéder à des licenciements que dans le but de réduire le personnel pour des raisons économiques.

« Comme The Gazette fait des profits, il existe des précédents juridiques intéressants, qui pourraient obliger le journal à ouvrir ses livres et prouver qu'il éprouve des difficultés financières. »

M. Perks a assuré que les licenciements n'ont pas été commandés par le siège social de Southam, à Toronto. « Si je fais cela, a-t-il dit, c'est parce qu'il faut maintenir The Gazette rentable et assurer la survie du dernier quotidien de langue anglaise de Montréal. »

En avril dernier, M. Perks avait demandé aux syndiqués de renoncer à une augmentation salariale de 5 %, prévue pour juillet, et d'accepter des baisses de remboursements de vacances et de temps supplémentaire, ou de faire face à des réductions de personnel.

« Au cours des trois prochaines semaines, a-t-il annoncé, nous allons discuter avec la Guilde, dans le but de mettre des noms sur les emplois supprimés. »



L'éditeur de The Gazette, David Perks, lors de sa rencontre avec les journalistes du quotidien anglophone.

L'élève passe avant la performance de l'école, tranchent les commissions scolaires

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — La présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Diane Drouin, a vigoureusement condamné, hier, les directions d'écoles qui pratiquent systématiquement l'exclusion aux examens de fin d'année des élèves les moins doués afin de mieux se classer dans le palmarès du ministère de l'Éducation.

« Je n'accepte pas du tout qu'on favorise la performance de la commission scolaire au détriment de celle de l'élève », a-t-elle dit.

Pour la présidente de la FCSQ, qui vient à peine d'endosser les recommandations contenues dans le plan d'action du ministre Michel Pagé favorisant la réussite scolaire, le rôle de l'école ou de la commission scolaire consiste plutôt à offrir du rattrapage à ceux qui connaissent des difficultés et non pas à les exclure.

« Le principe qui me préoccupe, a ajouté Mme Drouin, c'est que le jeune s'astreigne à suivre ses cours et après cela qu'il puisse subir les examens et connaître les résultats.

« Au niveau des principes, on ne me fera pas déborder », a conclu la présidente de la FCSQ, qui s'est engagée à poursuivre la démarche amorcée par le ministère de l'Éducation et son organisme pour combattre le décrochage scolaire.

Ce débat sur la façon de relever les niveaux d'éducation ou d'enseignement au Québec a été relancé par la Commission scolaire des Maîtres, de Terrebonne, qui a adopté des mesures afin de rendre une de leurs écoles plus exigeante et plus rigoureuse.

Dans un document signé par la présidente du Comité d'école Armand-Corbeil, Mme Suzette Lalonde, les intervenants du milieu en sont venus à la conclusion « que les résultats des élèves faibles qui se présentent aux examens insuffisamment préparés affectent à la baisse les résultats des autres élèves et leur portent préjudice ».

Pour corriger la situation, l'école a donc décidé d'instaurer un « prétest » pour les élèves du secondaire V, qui a permis d'exclure de l'examen du ministre ceux qui n'atteignaient pas la norme.

Le directeur de l'école et président de l'Association des directeurs généraux, Marcel Théorêt, a expliqué, hier, que le règlement du ministre décreta que « pour être candidat à une épreuve imposée par le ministre, l'élève doit avoir été légalement inscrit dans une école et avoir suivi le programme correspondant à l'épreuve, conformément aux règlements de la commission scolaire ».

M. Théorêt a interprété une autre directive du ministre qui poursuit « qu'en s'appuyant sur cette réglementation et conformément aux obligations de l'organisme scolaire, aucun élève ne peut être exclu ou excusé » en soutenant que lorsqu'on fait allusion au règlement de la commission, « cela veut tout simplement dire que des gens qui n'ont pas de chance de réussite peuvent être éliminés de ces examens ».

« Cela veut dire qu'ils n'ont pas d'affaire-là », a-t-il poursuivi.

Le directeur général a indiqué que le « prétest », jugé non conforme aux directives par le MEQ, visait surtout à mieux préparer les élèves au véritable examen et à identifier leurs faiblesses. « L'examen, c'est quelque chose de sérieux, a soutenu M. Théorêt, et celui qui ne l'est pas ne doit pas venir pénaliser ceux qui le sont. »

Ce directeur général demeure convaincu que la majorité de la population souhaite qu'on donne « aux jeunes qui poursuivent intelligemment et sérieusement des études une école à leur mesure », et cela doit passer par un diagnostic juste.

« L'examen, c'est la sanction, et le régime pédagogique confie cette responsabilité aux commissions scolaires, a-t-il conclu, et venir nous dire qu'on n'a pas le droit d'exclure personne, ça n'a pas de bon sens. »

Les Montagnais sont prêts à s'impliquer dans la filière éolienne

Louis-Gilles Francoeur

LES MONTAGNAIS de la Basse-Côte-Nord ont applaudi hier à l'examen qu'entreprend Hydro-Québec de la filière éolienne-diesel pour alimenter leur région en électricité.

Selon leur porte-parole, le chef de bande adjoint de la Romaine, M. Guy Bellefleur, un premier parc éolien dans cette région, même modeste, pourrait constituer l'embryon d'un développement économique régional axé sur l'exploitation d'une ressource renouvelable abondante, d'autant plus intéressante qu'elle semble plus compatible avec la volonté des Montagnais de préserver leur environnement.

M. Bellefleur réagissait en ces termes à l'annonce hier par Hydro-Québec que toutes les hypothèses visant à alimenter la Basse-Côte-Nord en électricité étaient à nouveau étudiées et réévaluées, y compris pour la première fois la possibilité de coupler un parc d'éoliennes pour réduire le plus possible la facture de mazout des diesels. La réévaluation de toutes les hypothèses considérées jusqu'ici dans ce dossier et l'arrivée en

lice de l'énergie éolienne résultent des prix très élevés qui ont été soumis à la société d'État lors de l'appel d'offres récent dans le dossier du lac Robertson, expliquait hier dans LE DEVOIR le vice-président à la planification d'Hydro-Québec, M. Louis Masson.

Mais si l'idée d'une première en éolien sur la Basse-Côte-Nord réjouissait les Montagnais de la région, elle désarçonnait le maire de La Tabatière, M. Randy Jones, pour qui le barrage du lac Robertson, derrière son village, est synonyme d'aéroport, d'un chemin d'accès aux ressources forestières de l'arrière-pays et d'infrastructures municipales dont il rêve depuis des années.

M. Jones affirmait hier que ses sources au sein d'Hydro-Québec avaient démenti toute remise en question du projet. « Ils (des employés d'Hydro-Québec) nous ont dit qu'ils négociaient toujours avec le plus bas soumissionnaire et qu'il n'était absolument pas question d'éolien dans la région. De toute façon, je ne suis pas d'accord avec des éoliennes. Pourquoi se faire un pays tout laid avec ces affaires-là. On est dans une

crise et il n'y a pas d'emplois. Moi je pense que la vraie solution, c'est le barrage du lac Robertson. »

Informés rapidement de la manchette du DEVOIR, les porte-parole amérindiens se félicitaient pour leur part car ils avaient eux-mêmes recommandé dans leurs mémoires en 1984, lors des audiences du BAPE dans ce dossier, un examen en profondeur de la filière éolienne. Sans présumer d'un éventuel examen des impacts d'un parc d'éoliennes, notamment sur les oiseaux migrateurs de la région, M. Bellefleur émettait l'avis que les retombées économiques seraient probablement plus grandes avec des éoliennes.

« Avec le projet du lac Robertson, nous bénéficierons de 1 % du budget parce qu'il faudra couper le bois dans le futur barrage. C'est à peu près tout ce qui nous attend. Et encore, ces retombées seront partagées entre les dix villages de la région. Hydro-Québec entend toujours faire appel à une main-d'oeuvre qualifiée, qui a des cartes de compétence. Nous n'en avons pas. Il n'y a aucun Indien qui travaille à ses groupes diesels dans la région. Nous nous

ferons passer ces nouveaux emplois sous le nez et ce sera probablement pareil avec les quelques emplois permanents créés avec le barrage. »

Selon le porte-parole amérindien, la construction par étapes d'un parc local d'éoliennes pourrait permettre l'éclosion d'une main-d'oeuvre spécialisée dans la région si on prépare sérieusement ce projet. À son avis, c'est une bonne façon de créer une spécialité économique régionale par la mise en valeur d'un potentiel régional qui semble fort élevé et d'autant plus intéressant qu'il est renouvelable. « Il nous semble, du moins jusqu'ici, que ce serait beaucoup moins dommageable pour notre environnement que la perte d'un territoire giboyeux qui sera noyé. »

Les Montagnais, ajoute-t-il, pourraient s'intéresser à ce type de développement économique et envisager de monter leurs propres projets de production éolienne si le projet d'Hydro-Québec devait être réalisé d'une part, et s'avérer économiquement intéressant d'autre part.

C'est la première fois qu'une communauté amérindienne ouvre aussi grande la porte en matière d'énergie au point d'envisager d'y jouer un rôle

de producteur. Il faut dire que les Montagnais discutent entre eux depuis des années de la meilleure manière d'assurer à leur communauté un développement économique compatible avec une protection rigoureuse de leur environnement, en misant d'abord sur les ressources renouvelables de leur région. Le vent pourrait bien s'ajouter aux espèces animales, dont ils envisagent l'exploitation, sans qu'il n'y ait rupture avec leurs valeurs.

Hydro-Québec achète présentement l'électricité des petits producteurs privés. Pour l'instant, les propositions lui parviennent de compagnies intéressées à construire des centrales sur de petits cours d'eau. Dans l'Ouest canadien, des fermiers albertains ont obtenu par les tribunaux que la société d'État provinciale achète à un prix intéressant l'électricité qu'ils produisent désormais sur leurs fermes avec des éoliennes, question de diversifier la production. Aux États-Unis, on parle d'ajouter au prix de l'électricité une prime « d'innovation » pour l'éolien en raison de ses faibles impacts environnementaux.

L'Association des restaurateurs développe son offensive contre la carte American Express

Jean Chartier

L'ASSOCIATION des restaurateurs du Québec lance la troisième phase de son offensive contre les frais d'American Express qu'elle déclare prohibitifs. Elle a donc invité par envoi postal les présidents des 1000 plus grandes compagnies canadiennes à remettre une autre carte que la carte Amex aux cadres et dirigeants de leurs compagnies respectives.

M. François Meunier, directeur des communications, soutient que cette troisième phase de l'offensive des restaurateurs est accompagnée de mouvements similaires à Toronto et à Vancouver. L'Association a lancé en juillet dernier une campagne invitant ses membres à ne plus promouvoir la carte Amex.

Si les détenteurs de cette carte ne sont pas les bienvenus dans plusieurs restaurants, explique M. Meunier,

c'est qu'Amex retient des frais de 3,05 % aux restaurants qui ont un chiffre d'affaires d'un million \$ par année. Peu de restaurateurs obtiennent un tel achalandage, et la majorité paie donc des frais de 4,2 %, voire de 4,5 % à Amex. Par contre, Visa ne retient que 1,75 % et Mastercard 1,65 % sur les ventes des restaurateurs.

« Les utilisateurs d'Amex sont-ils de meilleurs clients ? demande M. Meunier. Ce n'est plus le cas, car il existe 15 sortes de cartes prestigieuses ». Les restaurants ne boycottent pas Amex, mais ils se disent insatisfaits de leur entente actuelle.

M. Meunier en profite pour noter que certaines compagnies n'acceptent pas Amex; il en est ainsi de la maison Laura Ashley depuis décembre 1991.

M. Iven Shaffer, vice-président aux Affaires publiques d'American

Express, rétorque que la compagnie a rencontré l'Association des restaurateurs du Québec à plusieurs occasions depuis un an. M. Shaffer rappelle que les cartes bancaires exigent un intérêt de 19 % de leurs détenteurs tandis qu'Amex ne retient aucun intérêt à ses clients, seulement un montant annuel de contribution, et un taux des marchands.

« De nombreuses enquêtes sur notre clientèle révèlent que nos membres achètent deux fois plus que les détenteurs de cartes bancaires, affirme-t-il, et plus souvent. Depuis 35 ans, les marchands ont payé sans problème Amex. »

Le vice-président d'American Express estime que le problème tient à ce que l'Association des restaurateurs du Québec cherche à obtenir un escompte pour ses membres, qui représente 4000 des 16 000 restaurants du Québec.

M. Shaffer insiste sur le fait qu'il n'y a aucun mouvement de protestation à Vancouver et qu'un regroupement d'achat de restaurants a demandé à Amex un escompte pour ses clients à Toronto. « Il s'agit d'une association de restaurants de troisième ordre, à son avis. Le mouvement de contestation semble avoir été initié à Boston voici deux ans, mais il s'est éteint, selon M. Shaffer. »

Le dernier défilé?

Louise Leduc

« SI LA LOTERIE de la Fête nationale 'Bonne fête Québec' ne donne pas de meilleurs résultats d'ici au 27 juin, le défilé de cette année pourrait bien être le dernier ! », a annoncé hier en conférence de presse M. ean Dorion, le président du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean. Seuls 110 000 des 500 000 billets disponibles dans les supermarchés Provigo et Provigo ont déjà été vendus, laissant présager un nouveau déficit que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M) ne serait plus capable d'absorber en 1993.

Quoique les festivités de cette année, qui se dérouleront au Parc Jarry, ne soient pas compromises, M. Dorion se demande comment il pourrait convaincre son Conseil général d'organiser un défilé l'an prochain si la vente des billets de loterie ne donne pas les résultats escomptés cette année.

La loterie, qui devait permettre d'amasser 300 000 \$, vient tout juste de franchir le seuil de rentabilité, couvrant les coûts relatifs à la mise en marché. Ce retard inquiète les organisateurs qui ont instauré cette loterie pour financer les fêtes à travers tout le Québec et venir à bout du problème de sous-financement. L'an dernier, le manque à gagner s'était

élevé à environ 150 000 \$.

Gilles-Philippe Delorme, le directeur général du comité de la Fête nationale, blâme sévèrement le gouvernement du Québec pour son manque de collaboration financière. « En 1977, nous touchions 700 000 \$. Quinze ans plus tard, avec le même mandat, le comité organisateur reçoit deux fois moins d'argent », déplore-t-il. M. Delorme ne comprend pourquoi le gouvernement du Québec lui refuse ce qu'il avait accordé à Rendez-vous 87 : une loterie relevant de Loto-Québec, bénéficiant de tous les avantages de ce canal officiel.

Allant même jusqu'à soupçonner le gouvernement de vouloir tuer un adversaire politique, M. Delorme s'offusque que le poids du financement repose sur la seule SSJB-M à qui l'on ne donne pas les outils nécessaires pour éviter un déficit.

Voilà pour le côté négatif. La bonne nouvelle, c'est que deux innovations permettront aux Québécois de fêter pendant 30 heures cette année. Le 23 juin, André Lejeune sera le chef de file d'une veillée à saveur folklorique au cours de laquelle de vieux films seront également projetés. Le lendemain, un souper populaire sera servi pour 150 000 personnes. Au menu : les aliments typiques du Québec, tels les produits de l'étable et 5000 livres de crevettes de Matane.

Faute de prêter serment à la reine, un Acadien est écarté du Barreau

FREDERICTON (PC) — Un ancien étudiant de l'Université de Moncton, originaire de Balmoral, s'est vu écarté de l'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick car il a refusé catégoriquement, au nom de ses origines, de prêter serment à la reine comme en veut l'usage dans la province.

René Arsenault et une quarantaine d'autres avocats en devenir étaient réunis, mardi, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Fredericton, où avait lieu la cérémonie d'admission protocolaire devant les juges de la Cour d'appel.

Tous ces candidats, sans exception, remplissaient les critères du Conseil du Barreau de la province. La cérémonie allait bon train.

Son tour venu, René Arsenault s'est levé et a prêté le serment d'office comme le dicte la Loi et les règlements de l'Association des avocats du Nouveau-Brunswick. Il s'est entêté par la suite à ne pas prêter serment à la reine d'Angleterre.

Sans perdre un instant, le juge Jean-Claude Augers, de la Cour d'appel, lui a laissé savoir qu'il n'était plus accepté au sein du Barreau.

Lorsqu'il a insisté pour connaître les motifs de ce refus, René Arsenault a été expulsé de la salle. On lui a fait comprendre qu'un shérif serait appelé sur les lieux s'il ne quittait pas de son propre gré.

« Le serment à la reine est une insulte à mes origines, rien de moins. C'est une question de principe », a expliqué René Arsenault.

« Aucune loi du Nouveau-Brunswick impose à quelqu'un de prêter ce serment. Ce n'est pas un critère d'admission au Barreau », a-t-il renchéri. « Ce serment n'existe même pas en Angleterre », a précisé le candidat-avocat déchu.

René Arsenault ne prône pas l'abolition pure et simple de cette pratique ancestrale. Depuis un an, il s'acharne toutefois à ce qu'elle devienne optionnelle comme c'est le cas au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

« Le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick est d'avis qu'il faut rendre ce serment optionnel », a ajouté M. Arsenault.

Même s'il a le sentiment du devoir accompli, M. Arsenault se dit déçu par la tournure des événements : « J'étais sensé devenir avocat, mais on m'a refusé. C'est certain que je suis déçu ! Ce qui me fâche particulièrement, c'est que les juges n'ont pas voulu expliquer pourquoi ils ont rejeté ma candidature. Ils n'ont jamais voulu entendre mon point de vue. Ils ont ainsi brimé mes droits fondamentaux en outrepassant leurs pouvoirs. »

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

10 minutes qui changeront votre vie!

Venez faire l'essai d'une Honda ce soir

ACCORD EX

18 295\$*

5 ANS GARANTIE MILIER KM

APPROUVÉ

Air climatisé inclus

42c CANADA

- Transmission automatique
- Air climatisé
- Traction avant
- Vitres électr.
- Verrouillage électr.
- Miroirs électr.
- Accoudoir • Coussin gonflable

Notre prix est ce qui vous attire, mais vous allez rester pour notre nouveau SERVICE HONDA TECH

La formule gagnante: No 1 pour le prix, la sélection et le service

Montreal, 1110 rue Bleury, Tél: 879-1550 Laval, 266 boul. Labelle Blvd., Tél: 625-1953

*Prix de détail suggéré de vos Honorables Honda. Transp. taxes & prep. en sus

L'efficacité énergétique générerait plus d'emplois que Grande-Baleine

Les emplois seraient plus diversifiés, révèle une étude des Cris

Catherine Leconte

SI LES 13 MILLIARDS \$ qu'Hydro-Québec s'approprie à dépenser pour construire le complexe hydroélectrique de Grande-Baleine étaient plutôt investis dans des projets d'efficacité énergétique, ils génèreraient, au minimum, moitié plus d'emplois pour les Québécois, selon une étude commanditée et rendue publique hier à Montréal par le Grand conseil des Cris du Québec.

Son auteur, Ian Goodman, consultant américain spécialisé dans les questions d'économies d'énergie, a souligné en outre que les emplois ainsi créés seraient de plus longue durée, plus diversifiés et mieux répartis dans le temps et géographiquement que ceux liés à la construction de complexes hydroélectriques dans le Nord québécois.

Par ailleurs, les données utilisées par M. Goodman ont été incorporées dans le programme informatique que les Cris ont commandé à un autre expert énergétique américain, Robert McCullough, pour favoriser une critique détaillée du plan de développement d'Hydro-Québec. Comme l'annonçait LE DEVOIR la semaine dernière, le Grand conseil des Cris a distribué hier des copies de ce logiciel, fondé essentiellement sur les informations que la société d'État est tenue de rendre publiques

et dont cette dernière a de facto confirmé la validité technique.

En se fondant sur les données de M. Goodman, M. McCullough calcule que d'ici à 2020, la mise en oeuvre de programmes d'économies d'énergie de l'envergure qu'envisage celui-ci permettrait aux consommateurs québécois de réduire de 6,2 milliards \$ (en dollars de 1991) leur facture globale d'électricité. Ce qui équivaudrait à faire cadeau aujourd'hui de 1000 \$ à chaque citoyen du Québec.

Pour l'essentiel, Hydro-Québec est d'accord avec tous les principes énoncés par M. Goodman, mais est en total désaccord avec l'ampleur possible des applications réelles de ces principes théoriques au Québec. Le chef du service Planification commerciale de la société d'État, Roger Dunn, a volontiers confirmé hier en entrevue que « chaque dollar investi dans l'efficacité énergétique crée plus d'emplois que celui investi dans des équipements de production » (12 à 14 emplois par million \$ investi dans les économies d'énergie contre 10 emplois par million \$ investi dans la construction des centrales) et que ce sont effectivement des emplois « plus permanents, plus diversifiés et situés au Sud ».

M. Dunn s'est d'ailleurs réjoui du fait que les Cris, en prenant l'initiative de commander cette étude à M.

Goodman et d'en publier largement les résultats, vont « contribuer à sensibiliser le public aux économies d'énergie. On est bien content que les gens s'occupent de ça ».

Mais là où M. Dunn n'est plus du tout d'accord avec M. Goodman, c'est quand ce dernier soutient qu'« un programme québécois élargi d'efficacité énergétique pourrait fournir plus d'énergie que Grande-Baleine, par dollar investi ».

Pas d'accord parce que, dit-il, « il y a une limite à la vitesse avec laquelle vous pouvez faire adhérer les gens aux économies d'énergie ». Au-delà de cette limite, tout l'argent investi dans des programmes d'incitation aux économies d'énergie serait selon lui de l'argent jeté par les fenêtres.

Hydro-Québec compte investir 1,9 milliard \$ d'ici 10 ans dans des programmes d'économies d'énergie, investissements qui devraient lui éviter de construire des équipements qui lui auraient coûté entre 7 et 8 milliards \$, explique M. Dunn. Mais au-delà de cette somme, « l'argent investi dans ces programmes nous procurerait moins de kilowattheures que si on l'investissait dans des équipements de production », affirme-t-il.

À l'appui de Grande-Baleine, Hydro-Québec et le gouvernement Bourassa ont souvent utilisé le chiffre de 62 000 personnes-années (c'est-à-dire l'équivalent 62 000 emplois pour une

personne pour un an) pour caractériser la manne des retombées économiques directes et indirectes de ce projet. Chiffre calculé au moyen du « modèle intersectoriel » du Bureau de la Statistique du Québec, un logiciel informatique qui décrit les interrelations existant entre les divers secteurs industriels de l'économie et qui permet d'évaluer comment se répartissent dans l'économie les sommes investies ou dépensées.

Pour son étude, M. Goodman a utilisé ce même logiciel en faisant varier les hypothèses de calcul actuariel. L'une de ces hypothèses de calcul donne effectivement des retombées de 62 500 personnes-années pour Grande-Baleine, mais cette même hypothèse donne des retombées de 94 800 personnes-années pour les projets d'économies d'énergie, soit 52 % de plus.

Les autres hypothèses de calcul retenues par M. Goodman tendent à valoriser le fait que les investissements requis, et les emplois créés, sont plus étalés dans le temps dans le cas de l'efficacité énergétique que dans celui de Grande-Baleine. Ces hypothèses creusent donc encore davantage l'écart entre ces deux choix énergétiques, en termes de création d'emplois : les programmes d'efficacité énergétique créent alors jusqu'à 106 % personnes-années de plus que Grande-Baleine.

laisse croire que la situation est déférente au Québec.

Les membres du comité sur la radio sont, outre M. Racine, M. Michel Arpin, de Radiomutuel, Mme Liette Champagne, de Communications Télé-média, M. Bill Coombes, de Fraser Valley Radio Group, M. Terrence Flanagan, de National Campus and Community Radio Association, Mme Louise Hurlbise, de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, M. Richard Matthews, du ministère des Communications, M. Robert Pilon, de l'Association québécoise de l'industrie du disque, M. Alain Pineau, de Radio-Canada, et M. Michel Tremblay, de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

L'industrie canadienne de la musique a participé aux travaux car sa santé est liée à celle de la radio. Toutefois, elle n'a pu approuver l'ensemble du rapport, notamment la recommandation que le CRTC « dégage les stations privées de leur obligation de contribuer aux initiatives de développement de talents canadiens ».

LE DEVOIR

tremsie d'une Société de placements dans l'entreprise québécoise (SPEQ). On songe en outre à créer une SPEQ publique, dans laquelle de simples individus, par exemple des lecteurs, pourraient eux aussi investir dans leur journal, en profitant des avantages fiscaux offerts par ce type de placement.

Enfin, Mme Bissonnette a confirmé que l'on disposera de l'immeuble actuel, sis au 211 de la rue du Saint-Sacrement, dans le Vieux-Montréal. Des pourparlers sont en cours pour disposer de cet immeuble, que la directrice définit comme « un élément d'actif et un levier dans le règlement de nos dettes ». Elle a par ailleurs nié la rumeur voulant que le journal aille s'installer en périphérie; au contraire, il logera au centre-ville et déjà des invitations pressantes lui sont faites, pour des raisons de prestige et aussi parce que le marché de la location commerciale est à son point le plus bas.

La confiance de la directrice et du conseil d'administration quant au succès de cette relance s'appuie sur divers facteurs, dont le plus convaincant peut-être est celui que ce journal n'a pas à ce jour pris vraiment les moyens pour s'ajuster aux temps nouveaux. Voici l'explication de Mme Bissonnette : « LE DEVOIR est exsangue, cela se voit d'emblée. Mais la plus grande partie de ses malheurs, il se les doit. La dernière décennie en a été une de restructuration dans le monde des médias. LE DEVOIR s'est situé en marge de ces réexamens, il a cru son marché captif, il a préféré imputer son déclin aux changements sociaux plutôt qu'à sa propre incapacité à suivre ces changements, à s'y adapter (...). Depuis une quinzaine d'années, il a été balloté sous des impulsions divergentes. Il ne s'est jamais donné une stratégie, des objectifs clairs, des moyens plausibles, des outils adéquats ».

Mais, si LE DEVOIR n'a à peu près jamais eu de capital financier, il a en revanche toujours pu compter sur « le capital de solidarité », ce qui demeure encore l'un de ses grands atouts, comme dit l'auteur constaté la directrice dans les réunions qu'elle a eues avec plus de 2000 Québécois dans des soirées-bénéfice dans plusieurs villes du Québec; il y en aura d'ailleurs une autre encore ce soir à Sherbrooke. Dans quelques jours, le nouveau conseil de la Fondation des amis du DEVOIR tiendra sa première réunion officielle. Il n'est donc pas question de laisser tomber la tradition des amis du DEVOIR.

M. Jean-Claude Rivest, conseiller politique du premier ministre Robert Bourassa, a connu M. Lebel dans les années 70. « Il a été un pilier de la fonction publique avec les Arthur Tremblay et Claude Morin ». En lui, M. Rivest salue un homme « très dévoué ».

M. Jean-Claude Rivest, conseiller politique du premier ministre Robert Bourassa, a connu M. Lebel dans les années 70. « Il a été un pilier de la fonction publique avec les Arthur Tremblay et Claude Morin ». En lui, M. Rivest salue un homme « très dévoué ».

Jean-Claude Lebel

tre du Nouveau Monde pendant plusieurs années. Son dernier poste aura été celui de sous-ministre du Bureau fédéral du développement régional au Québec. Il était également membre des conseils d'administration de la Banque fédérale de développement et de l'Office national du film.

Agé de 58 ans au moment de son décès, il était né dans le petit village de Saint-Éphémère, dans le comté de Rivière-du-Loup. Bachelier du séminaire de Rimouski, il a fait des études en sciences sociales et en économie à l'Université Laval, ce qui a sans doute marqué (comme tant d'autres) l'évolution de toute sa carrière. En 1959, on le retrouvait reporter au bureau de La Presse à Québec, puis dès 1960 organisateur du NPD, ce qui l'a conduit dans le syndicalisme chez les Métallurgistes d'Amérique.

Le véritable envol de sa carrière est cependant survenu en 1963, alors qu'il fut nommé directeur de l'animation sociale au Bureau de l'aménagement de l'Est à Mont-Joli, où il était le second de l'aménagiste en chef, M. Guy Coulombe, devenu son ami intime et collaborateur par la suite dans d'autres fonctions au sein du gouvernement québécois. M. Lebel fut notamment nommé au Conseil d'orientation économique (1967-1969), à l'OPDQ en 1970, au Conseil du Trésor en 1972; en 1974, il devient sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation, puis il succéda à Guy Coulombe comme premier fonctionnaire de l'État québécois, à titre de secrétaire du Conseil du Trésor en 1975, poste qu'il occupa pendant 5 ans.

En 1980, il prend un virage important en devenant premier vice-président et directeur général à la Banque Nationale. En 1982, il revient dans le secteur parapublic comme président de la Société générale de financement jusqu'en 1986. Pendant les trois années subséquentes, on le revoit dans le domaine privé comme président de la Compagnie de gestion et de développement, une filiale du Groupe CGI. De 1989 jusqu'à maintenant, il a été haut fonctionnaire fédéral à Montréal pour les activités économiques au Québec.

En plus de sa carrière professionnelle, M. Lebel a été très tôt tenté par la politique, comme organisateur du NPD en 1960 et même candidat en 1962. En 1970, il se présentait sous la bannière de l'Union nationale dans le comté de Rimouski. Il n'a cependant pas réussi à se faire élire.

Il laisse dans le deuil son épouse, Brigitte Biron, et trois enfants. La dépouille de Jean-Claude Lebel sera exposée aujourd'hui de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures au Salon Urgel Bourgie, 63 avenue Lorne à Saint-Lambert, ainsi que vendredi de midi à 14 heures. Les funérailles auront lieu ensuite à l'église de Saint-Lambert, sur la rue Lorne.

Son beau-frère, M. Rodrigue Biron, qui a dirigé l'Union nationale avant de devenir ministre péquiste, pleure un ami très cher. « C'était un frère, nous étions très proches l'un de l'autre. Ensemble, on réglait les problèmes du monde autour d'une bière ». Ils se sont rencontrés dans les années 50 par le biais de la sœur de M. Biron, Brigitte, que M. Lebel a épousée.

Mme Lebel était en vacances à l'extérieur du pays quand son mari est mort. C'est M. Biron, que nous avons rejoint hier à Québec, qui a eu la tâche difficile d'informer la famille du décès. « C'est rough, parce que c'est le premier de notre génération qui s'en va. Mon père le prend mal. Ma sœur le prend mieux, c'est une femme très forte ».

M. Biron, qui possède maintenant une firme-conseil en transactions d'entreprises, estime que M. Lebel aura toujours été, où qu'il se trouvait, « un défenseur des intérêts du Québec ».

Olivier Reichenbach, qui était jusqu'à vendredi dernier directeur du TNM, a travaillé en collaboration avec M. Lebel, qui a occupé à la fin des années 80 les fonctions de président du conseil d'administration du théâtre montréalais. « Je suis complètement atterré », a dit M. Reichenbach, qu'un message d'information de la mort de M. Lebel attendait sur son répondeur quand il est rentré à la maison. « Je lui ai parlé, il y a de cela quelques semaines seulement ».

« Il fait partie des plus beaux souvenirs que je conserve de mon passage au Théâtre du Nouveau Monde. Les grandes années du TNM, c'est avec lui que je les ai vécues ».

« Il était d'un dévouement extraordinaire, donnait toujours des conseils judicieux. C'était un homme qui ne parlait pas pour rien dire. Il avait beaucoup d'ascendant, énormément de leadership, mais il l'exerçait avec discrétion. Ce fut un honneur pour moi de le connaître ».

M. Jean-Claude Rivest, conseiller politique du premier ministre Robert Bourassa, a connu M. Lebel dans les années 70. « Il a été un pilier de la fonction publique avec les Arthur Tremblay et Claude Morin ». En lui, M. Rivest salue un homme « très dévoué ».

18 juin

par la PC et l'AP

1990: la France rend hommage au général de Gaulle en célébrant le cinquantenaire de l'appel du 18 juin 1940 et le centenaire de sa naissance.

1989: célébration à Paris du bicentenaire de la Révolution française.

1986: deux cent quarante-cinq guérilleros du "Sentier Luminieux" sont tués au cours d'une épression de mitrailleurs dans trois établissements pénitentiaires au Pérou.

1985: la navette américaine "Discovery", à bord de laquelle se trouve un prince saoudien, dépose sur orbite un satellite destiné au monde arabe.

1983: Sally Ride, qui fait partie, avec quatre hommes, de l'équipage de la navette spatiale "Challenger", devient la première américaine de l'espace.

1979: Jimmy Carter et Léonid Brejnev signent à Vienne le traité de limitation des armements nucléaires stratégiques SALT-2.

1975: l'assassin du roi Fayçal d'Arabie Saoudite est décapité sur la place publique, à Riyad.

1972: à Londres, en Angleterre, un avion de la compagnie British Airways explose peu de temps après son décollage, tuant 118 personnes.

1953: la Corée du Sud libère 26000 prisonniers nord-coréens non-communistes.

Il s'agit de 18 juin: John Wesley, théologien et pasteur protestant anglais, fondateur de l'Église méthodiste (1703-1791); l'écrivain espagnol Cervantès (1547-1616); le compositeur français Charles Gounod (1818-1893); le "Beetle" Paul McCartney (1942-); la canadienne Sandy Allen, la plus grande femme du monde, à sept pieds sept pouces et quart (1955-).

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

Conseil des arts

promotion des arts et de la culture, au développement des partenariats, à l'accès physique et intellectuel à la vie culturelle, de même qu'à la prise en considération plus systématique des effets des actions gouvernementales sur la population, sur les différents publics-cibles et sur le développement des marchés. Ses mandats: gestion de l'ensemble des programmes culturels incluant les industries culturelles, le patrimoine, les équipements culturels et « les ententes de développement avec les municipalités ».

Le gouvernement a choisi d'exclure toute référence au dossier constitutionnel, malgré les multiples appels de la ministre sur le nécessaire rapatriement de la juridiction culturelle et malgré le fait qu'il s'agissait là d'une recommandation centrale du rapport Arpin;

conformément aux demandes exprimées par les intervenants en région, le gouvernement met l'accent sur la décentralisation des structures de décision. Les directions régionales du ministère seront désormais responsables de la planification régionale des interventions du ministère, particulièrement en matière de patrimoine et d'équipements culturels. Elles verront à bâtir des liens avec les municipalités locales et régionales et les milieux de l'éducation;

Montréal voit confirmé son rôle de pôle culturel, et le gouvernement entend signer une « entente globale de développement culturel » avec les projets et la contribution gouvernementale visent à renforcer Montréal dans ses multiples rôles, principalement celui de métropole culturelle;

on réaffirme le rôle des Conseils régionaux de la culture, qui devront jouer un rôle clé pour définir les priorités culturelles de la région;

le rapport Arpin proposait de créer un Observatoire des politiques culturelles chargé d'effectuer des recherches, de tenir à jour des indicateurs culturels, etc. Cette recommandation n'a pas été retenue, mais le mandat qu'aurait exercé cet observatoire sera rempli directement par le ministère;

le mandat confié à la Commission des biens culturels et à la Société générale des industries culturelles (SOGIC) sera modifié de manière à accroître leur efficacité;

trois grands axes d'intervention ont, de fait, été retenus: « l'identité

culturelle, la création et les arts, et l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. » Diverses mesures prévoient faciliter l'accès aux lieux de diffusion culturelle pour le grand public.

On a également prévu faire une évaluation périodique de l'application de la politique.

Présentement, le budget du ministère des Affaires culturelles s'élève cette année à 324 millions de dollars, ce qui représente 0,79 % du budget de l'État. On sait que le gouvernement libéral a maintes fois promis d'élever à 1 % la part de l'État consacrée à la culture.

C'est le 24 janvier 1991 que la ministre avait confié à un groupe le mandat de rédiger une proposition de politique culturelle. Le groupe comptait onze personnes, dont M. Roland Arpin, directeur du Musée de la civilisation, qui en assumait la direction. Cette proposition, appelée « rapport Arpin », avait été rendue publique le 14 juin suivant.

Avait suivi à l'automne une commission parlementaire, une des plus imposantes de l'histoire du Québec, qui avait accueilli 263 mémoires.

Au cabinet de la ministre, on se refusait cependant à tout commentaire hier soir, prétextant qu'on était encore à l'étape de « peaufiner » le document, sans autre explication.

Louise Roy

pas. » Mettant quiconque au défi de citer une seule cas de divergence, M. Perreault citait à preuve le ton louangeur des communiqués réciproques.

Quoi qu'il en soit et dès son entrée à la STCUM en mars 1985, Mme Roy a dû s'initier à la difficile alchimie avec les édiles municipaux. En fait, c'est le ministère québécois des Transports qui a dicté, il y a sept ans, le choix de cette jeune gestionnaire de 37 ans pour remplacer le controversé Lawrence Hanigan et ce, en dépit du penchant avoué des élus à l'époque pour le directeur général à l'exploitation, M. Jean-Jacques Bourque.

De façon intérimaire, elle sera maintenant remplacée par un autre cadre de la maison, M. Michel Sainte-Marie, directeur exécutif du transport de surface. Les syndicats concernés exprimaient déjà hier certaines réserves envers l'ancien responsable des relations de travail à la STCUM.

Malgré sa performance exceptionnelle pour redorer le blason de la société, assainir les relations avec ses 8000 employés et relancer cette entreprise dont le budget frise les 700 millions \$, les premières tensions entre la pdg et le patron du conseil remontent au lendemain de la réélection de l'équipe Doré en 1990, ont noté maints rapports de presse sur la foi de sources diversifiées.

Rétrogradé de la vice-présidence du comité exécutif de la Ville au simple poste d'adjoint à la mairie, M. Perreault aurait eu quelque mal à respecter la frontière entre ses fonctions de président du conseil et celles de Mme Roy, pdg en titre et en fait.

Ce malaise a culminé en début d'année alors que Mme Roy songeait ouvertement à quitter le transport public. Elle devait toutefois se raviser en mars dernier en acceptant un nouveau mandat jusqu'en mars 1993, « compte tenu des défis importants ».

Devant leur mutisme actuel, seule l'histoire permettra un jour d'éclaircir la mésentente entre le conseiller du RCM et l'ancienne militante de cette formation à qui, pourtant, le Parti civique avait offert en 1986 la succession de Jean Drapeau.

En guise d'épilogue, Mme Roy a laissé hier un communiqué laconique saluant « le sens des responsabilités » des chefs syndicaux, « remerciant les gestionnaires pour « leur contribution exceptionnelle », soulignant « le professionnalisme et le dévouement » des employés, et louant « la collaboration et l'appui » des élus et du « président ».

Mme Roy a exprimé en outre « le sentiment profond d'avoir fait progresser l'entreprise sur plusieurs aspects fondamentaux ».

S'avouant « peu surpris » du départ de sa pdg, M. Perreault était tout sourire et miel pour « cette femme qui a marqué de façon significative le transport en commun et qui a la chance de relever d'autres défis ».

« Première femme de sa génération à occuper un poste de cette envergure, elle aura fait preuve d'une compétence et d'une détermination qui ne pourront que rejouir sur l'ensemble de celles qui aspirent de plus en plus à des fonctions de cette nature ».

Mme Roy quitte ses fonctions le 1er juillet et le conseil d'administration a mis en branle dès hier le processus visant à lui trouver un successeur permanent.

Le passage de Mme Roy dans le monde des services financiers marque un changement de cap important dans sa carrière menée brillamment depuis plus de 15 ans dans le domaine du transport public.

Détentriche d'une maîtrise en sociologie et d'un doctorat en sociologie urbaine de l'Université du Wisconsin, elle a oeuvré dès 1979 comme directrice de projet au Conseil des transports de la région de Montréal, avant d'agir de 1981 à 1983 comme conseillère sur les dossiers montréalais auprès du ministère québécois des Transports.

Elle assumera désormais le développement stratégique des ressources humaines, de l'administration, des services corporatifs au sein du groupe privé La Laurentienne, en plus de coordonner au plan international les relations avec le Groupe

Vinci composé de sociétés européennes d'assurance.

Le président du conseil et chef de la direction de la Corporation du Groupe La Laurentienne, M. Jacques A. Drouin, s'est félicité hier de sa venue, jugeant que « son expertise, sa vision stratégique et son sens marqué des relations humaines seront des atouts de première importance ».

La radio

dès maintenant.

Parce que la situation est grave, M. Beatty a cru bon de poser quelques gestes dès maintenant.

Ainsi, il a annoncé que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) reverra, d'ici trois mois, l'ensemble des règlements touchant la radio. Un comité sera formé sous peu, que présidera Fernand Bélisle, vice-président du CRTC.

Le CRTC examinera le nombre de minutes de publicité permises à la radio FM (la radio AM a très peu de contraintes). Et il pourrait alléger une autre obligation, en vertu de laquelle un nouveau propriétaire ne peut acquérir la station qu'il convoite s'il ne démontre pas, au préalable, qu'il améliorera la station de radio.

Aussi, le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social est en voie de renoncer à sa responsabilité d'approuver toutes les annonces radio qui traitent de nourriture, d'alcool ou de produits pharmaceutiques. L'industrie de la radio se plaint depuis longtemps que les médias écrits n'ont pas à se conformer à de telles exigences et qu'elle ne voit pas pourquoi elle devrait, elle, s'y soumettre. Car n'oublions pas que la publicité est le nerf de la guerre.

Dix membres et un observateur ont donc travaillé depuis mars dernier à la préparation du rapport, sous la présidence du fonctionnaire numéro un dudit ministère, Paul Racine.

L'on parle ici des diffuseurs privés, qui représentent 70 % des stations radio et diffusent 83 % des émissions. La majorité d'entre elles sont de petites entreprises autonomes. En 1991, la radio privée a perdu 14 millions \$, après impôt. Mais cela ne veut pas dire que la radio n'est plus écoutée : en voiture, à la maison ou en joggant, presque chaque Canadien écoute la radio à un moment ou l'autre de la journée, et, sur une base hebdomadaire, presque aussi longtemps que la télé, soit 20 heures contre 24.

Mais dans un monde où les entreprises n'annoncent plus n'importe où et préfèrent souvent la télévision à la radio, l'industrie radiophonique tire le diable par la queue. Les stations AM et FM ont chacune leurs problèmes et tous ne sont pas en chute libre. Mais pour plusieurs l'heure est grave. Et rien dans le rapport ne

CARTES D'AFFAIRES



ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél: (514) 98 8-D-B-FC
La maîtrise des intangibles

Pour informations publicitaires contactez:

JOHANNE GUIBEAU

1-800 363-0305
(514) 842-9645

PHOTOCOPIES URGENTES?

En noir? En couleurs? De qualité? À bas prix? Vite faites? Toutes grandeurs? Alors, adressez-vous à:

SCRIBEC 385-9400, 45, RUE JARRY EST
8h30 à 20h, Samedi 10h30 à 16h

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

Montréal (514) 844-5738
Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Économisez jusqu'à 60\$ par année
en abaissant la température du thermostat de 20°C à 17°C
durant la nuit.

ZZZZZZ

ECO-KILO 333-KILO

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le scénario danois sera-t-il réédité ?

Le « oui » à Maastricht est donné gagnant au référendum irlandais — comme au Danemark...

Pierre Servent
Le Monde

DUBLIN — Le premier ministre, M. Albert Reynolds, les bras tendus, court à grandes enjambées sur un pont de singe branlant dont les minces lattes de bois tombent en grappes dans le vide. De l'autre côté du ravin, trône une jarre contenant six milliards de livres irlandaises.

Un arc-en-ciel se fait menaçant au-dessus de la tête du chef du gouvernement, symbole de l'étonnante cohorte des anti-Maastricht qui regroupe des associations *pro life* (anti-avortement), certains groupes féministes favorables à l'avortement, et qui jugent le traité trop complaisant avec la législation irlandaise, des petits partis d'extrême gauche, des associations de chômeurs et de pacifistes.

Le premier ministre aura-t-il le temps de franchir l'obstacle qui le sépare du pactole des subventions européennes, avant que le clan des anti-Maastricht, puissamment stimulé par le « non » danois, porte un nouveau coup au traité ? Cette caricature publiée à la une de la presse irlandaise se garde de donner la réponse, mais elle traduit le sentiment qui prévaut à quelques heures du scrutin qui a lieu aujourd'hui en Irlande, même si les pronostics sur place donnent plutôt le « oui » gagnant, ... « comme au Danemark », ajoutent les plus sceptiques. Le nombre des partisans du « oui » a sensiblement diminué depuis le verdict danois, passant, selon certains sondages, de 60 % à 47 %.

Les partisans du « non » auraient gagné entre 12 et 17 points, chatouillant la barre des 30 %. C'est dire que les indécis (un électeur sur trois) seront la cible jusqu'au dernier moment d'une campagne que le « non » danois a sortie de sa torpeur. Les anti-Maastricht espèrent une réédition de ce qui s'était passé en 1986 pour le référendum sur le divorce : le « non » avait fini par l'emporter grâce à une remontée spectaculaire dans les derniers jours. En 1987, près de 70 % de la population avait ratifié l'acte unique européen, mais seulement 44,1 % des électeurs s'étaient déplacés.

M. Reynolds, qui n'est que depuis quelques mois à la tête du gouvernement, mais qui est fort du soutien des grands partis irlandais, des milieux d'affaires, du monde paysan et de bon nombre d'associations progressistes, a rappelé mardi soir que « l'Irlande a grandement bénéficié de l'Europe », estimant qu'un non à Maastricht signifierait une augmentation du nombre des chômeurs et des taux d'intérêt.

La campagne officielle appelle les Irlandais à ne pas commettre l'irréparable : « Si nous fermons la porte maintenant au traité sur l'union européenne, nous ne comblerons jamais notre retard en matière de développement », expliquent de grands placards dans la presse, tandis que d'immenses « Yes » s'étaient dans les rues de Dublin, comme si les mal voyants étaient devenus légers. « Les Irlandais ont toujours soutenu l'idéal européen. Le traité offre une nouvelle chance de forger une communauté en accord avec les meilleures

traditions et valeurs du peuple irlandais », soulignent les quatre principaux partis pour contrer les arguments de ceux qui voient dans Maastricht le fossé de l'identité et de l'indépendance nationale irlandaise, chèrement acquise dans la première partie de ce siècle.

L'âme irlandaise marque pourtant aujourd'hui quelques signes de raidissement face à une bureaucratie bruxelloise impavide et lointaine qui ferait peu de cas des identités nationales.

Le député européen, M. Pat Cox (démocrate de progrès) reconnaît que ce discours joue sur une corde sensible mais le juge totalement hors de saison. « Notre pays est une île derrière une autre île à l'ouest du continent. Et cette petite île a vu sa souveraineté croître grâce à sa vocation européenne. Désormais, nous avons notre place dans les instances du pouvoir européen. »

Nombreux sont les pro-Maastricht à insister sur le fait que l'Irlande a pu, par ce biais, continuer de s'affranchir psychologiquement de l'ancien colonisateur britannique. « Quand nous sommes entrés dans le SME, nous avons rompu les liens avec la livre sterling. C'était la première fois depuis le XIXe siècle. Aujourd'hui, nous en voyons les bienfaits : nos taux d'intérêt sont moins élevés que ceux des Britanniques », explique M. Antoine Murphy, professeur d'économie à Trinity College.

Reste à savoir quel sera le poids de cette argumentation face à ce que John Kelly, médecin à Dublin, appelle « le vote de l'émotion » contre Maastricht. Malgré tous ses efforts, le gouvernement a échoué à séparer la question de l'avortement de celle de Maastricht. « Les deux sont inextricablement liées », souligne le sénateur Des Hanafin.

Président des *pro life*, ardent défenseur du « non », il a été exclu de son groupe parlementaire du Fianna Fail. Il espère qu'un échec du référendum contraindra M. Reynolds à traiter d'abord la question de l'avortement avant celle de l'Europe, quitte à remettre à plus tard une nouvelle ratification référendaire de Maastricht. Pour lui, un « non » ne conduirait pas l'Irlande à tourner le dos à l'Europe.

Le vote des femmes pèsera sans aucun doute d'un grand poids dans le scrutin d'aujourd'hui. Plutôt conservatrices et hostiles à l'avortement dans les campagnes irlandaises, elles ont pourtant prouvé, lors de l'élection de Mary Robinson à la présidence de la République, qu'elles pouvaient être capables d'apporter leurs suffrages à une personnalité d'ouverture sensible aux problèmes de société, notamment au développement des droits de la femme.

L'affaire de la jeune fille de 14 ans, violée et enceinte, empêchée dans un premier temps d'aller se faire avorter en Grande-Bretagne, a contribué également à nuancer l'approche de cette question extrêmement sensible dans la très catholique Irlande. « L'attitude des fondamentalistes catholiques a eu plutôt des effets contre-productifs en amenant un certain nombre de personnes à percevoir la question de l'avortement en termes plus équilibrés », estime M. Garret FitzGerald.

La Bosnie implore de l'aide

Les ministres des Affaires étrangères de la Conférence islamique se réunissent à Istanbul

BELGRADE (Reuter) — La force de maintien de la paix de l'ONU (Forpronu) à Sarajevo a renoncé provisoirement à déployer des hommes autour de l'aéroport de la capitale bosniaque, en raison de la violence des combats sur place, a annoncé hier un porte-parole de l'ONU.

Il a cependant souligné que cette décision était strictement temporaire.

Une soixantaine d'observateurs militaires de l'ONU qui devaient être envoyés autour de l'aéroport sont bloqués à la périphérie de Sarajevo, a-t-il précisé.

« Les tirs sont si intenses que même nos véhicules blindés ne peuvent sortir. Ils ne peuvent tenir devant de l'artillerie anti-chars », a expliqué pour sa part un représentant de l'ONU à Sarajevo, Adnan Abdel Razek.

« Nous avons dit aujourd'hui haut et fort que le cessez-le-feu était rompu », a-t-il dit à Reuter, joint par téléphone du quartier général de la Forpronu dans la capitale bosniaque.

L'ONU envisage de déployer au total 1100 casques bleus canadiens autour de l'aéroport afin de permettre l'acheminement d'une aide humanitaire aux 300 000 habitants de Sarajevo.

Un cessez-le-feu entré en vigueur lundi matin avait laissé espérer le déblocage de la situation sur le terrain mais de violents combats ont de nouveau éclaté hier à Sarajevo entre forces serbes et islamo-croates.

Le cessez-le-feu aura tenu 48 heures, plus longtemps qu'aucune autre trêve négociée en trois mois d'affrontements dans l'ancienne république yougoslave.

Pour faire face aux Serbes hostiles à l'indépendance, les autorités bosniennes ont conclu une alliance avec la Croatie et ont lancé un appel à l'aide aux pays musulmans du monde entier.

Au moins deux civils ont été tués et dix autres blessés par des obus de mortiers dans les quartiers résidentiels de Butmir et Dobrinja.

Les tirs n'ont pas épargné le quartier général de la Force de Protection de l'ONU (FORPRONU), où le général Lewis MacKenzie, chef des négociateurs de l'ONU à Sarajevo, venait de rencontrer des chefs des deux parties pour leur demander de respecter le cessez-le-feu.

Des combats ont aussi eu lieu en d'autres parties de Bosnie-Herzégovine.

La radio croate a annoncé que Mostar, la plus grande ville du sud de la république, était à présent aux mains des Croates de Bosnie, qui ont brisé le siège des irréguliers serbes.

La Bosnie-Herzégovine a signé cette semaine avec la Croatie un traité de défense qui autorise les troupes croates à intervenir contre les irréguliers serbes sur son territoire.

Le président bosniaque — le musulman Alija Izetbegovic — et son homologue croate Franjo Tudjman ont signé un document autorisant l'armée croate à combattre aux côtés des forces de défense de Bosnie, composées de musulmans et de Croates.

Selon l'agence yougoslave Tanjug, basée à Belgrade, 35 000 à 40 000 soldats croates combattent d'ores et déjà les Serbes en Bosnie, et ce traité vise surtout à prévenir d'éventuelles sanctions des Nations unies contre la Croatie pour son intervention dans les affrontements.

Le Conseil de sécurité des Nations unies, qui impute à la Serbie l'essentiel de la responsabilité de ce conflit, a exigé le retrait immédiat de Bosnie de toutes les troupes croates.

La Bosnie compte aussi sur le soutien des pays musulmans.

Lors d'une réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) à Istanbul, le chef de la diplomatie bosniaque Haris Silajdzic (bien Silajdzic) leur a demandé de faire pression en faveur d'une action internationale contre la Serbie.

« Une intervention militaire est essentielle », a-t-il dit, en priant les 47 membres de l'OCI de rompre leurs relations diplomatiques avec la Yougoslavie, réduite à la Serbie et au Monténégro, et de créer deux fonds pour l'aide d'urgence et la reconstruction.

La Bosnie-Herzégovine compte deux millions de musulmans, des slaves convertis à l'islam, qui représentent 43 % de la population du pays. Ceux-ci, ainsi que les Croates (17 %) ont voté pour l'indépendance en mars.

Le Premier ministre turc Souleiman Demirel a ouvert cette réunion de deux jours en souhaitant que l'ONU joue un plus grand rôle et s'appuie à envoyer des forces sur le terrain si les sanctions se révélaient

sans effets. Les Balkans ne seront pas en paix « tant que l'aventurisme serbe n'aura pas été jugulé et son agression stoppée », a-t-il dit.

La solidarité entre musulmans a également amené les Palestiniens des territoires occupés par Israël à observer une journée de grève, à l'appel du mouvement intégriste Hamas.

L'Italie pour sa part s'est prononcée fermement hier contre toute forme d'intervention militaire en Bosnie.

Elle s'est en même temps déclarée prête à participer à un blocus naval et aérien visant à faire appliquer les sanctions adoptées fin mai par l'ONU contre Belgrade.

Le ministre des Affaires étrangères Gianni De Michelis a déclaré au parlement que l'Italie souhaitait installer une demi-douzaine de centres d'accueil dans les anciennes républiques yougoslaves pour les réfugiés fuyant les combats.

« La seule solution à la crise yougoslave, le seul moyen de limiter le nombre de tués, les destructions et les souffrances dues à l'exode est une solution politique », a-t-il affirmé.

Les sanctions commencent à faire leur effet en Yougoslavie. Mais le président serbe Slobodan Milosevic a réaffirmé qu'il ne céderait pas aux appels à la démission lancés par l'opposition.

Il a reçu une délégation d'étudiants hostiles, accompagnés du recteur de l'université de Belgrade Rajko Vracaric.

Devant son refus, les étudiants, qui occupent l'université depuis lundi, ont déclaré qu'ils intensifieraient leur campagne pour obtenir son départ.

Des diplomates occidentaux n'excluent pas qu'une guerre civile éclate en Serbie, jusqu'ici épargnée par les conflits interethniques qui déchirent la Yougoslavie depuis un an.

Par ailleurs, la compagnie aérienne nationale a décidé de changer de nom et de se donner une nouvelle image, selon Tanjug.

Ses dirigeants ont décidé de reprendre l'ancien nom de la compagnie, Aeroput, créée en 1927, et de supprimer l'adjectif « yougoslave ». À la suite des sanctions de l'ONU, la compagnie n'assure plus que quelques vols en Serbie et au Monténégro.

LE MONDE EN BREF

Le cacique Paikan se livre à la justice

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le cacique Paulinho Paikan, 37 ans, accusé d'avoir violé une jeune blanche à Redenção et réfugié dans sa réserve d'A-Ukre à 250 km de là, a accepté de se livrer à la justice de la ville de Marabá (sud de l'État amazonien du Para), a déclaré hier à l'AFP le maire de Redenção, M. Luiz Vargas. Il restera en prison domiciliaire, sous la tutelle de la Fondation Nationale de l'Indien à Marabá, mais le procès continuera à dépendre du juge de Redenção.

Castro fils est écarté du nucléaire

LA HAVANE (Reuter) — Le fils du président Fidel Castro, Fidel Castro Diaz-Balart, a été écarté de son poste de secrétaire exécutif des affaires nucléaires par le conseil des ministres présidé par son père, rapporte hier le quotidien officiel Granma, sans préciser pourquoi. Agé de 42 ans, ce physicien nucléaire formé en Union soviétique sera remplacé par Andres Garcia de la Cruz, qui dirigeait depuis 1990 le Centre national de sécurité nucléaire. Le fils de Fidel Castro était associé à la construction, encore inachevée, de la première centrale nucléaire de l'île avec l'aide de la technologie soviétique. Cuba est en cours de négociation avec la Russie pour l'achèvement de ce projet d'un coût de deux milliards de dollars.

Pourparlers sur Chypre à l'ONU

NICOSIE (Reuter) — Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, rencontre aujourd'hui les dirigeants chypriotes grec et turc à New York, pour tenter de sortir d'une crise qui dure depuis 18 ans. S'il est encouragé par ces contacts, il tentera de mettre les deux hommes en présence pour la première fois depuis l'échec des pourparlers de 1990 à l'ONU. Des diplomates et des responsables à Chypre ont évité tout pronostic sur le déroulement de ces discussions.

Un président au Conseil de la Péninsule italienne

ROME (Reuter) — Giuliano Amato, secrétaire adjoint du Parti socialiste italien, a été convoqué pour ce midi au Palais présidentiel de Rome, a annoncé hier la présidence dans un communiqué. Cette décision, précisée-t-on de sources politiques, signifie de façon quasi-certaine qu'il sera le prochain président du Conseil de la Péninsule. Le communiqué de la présidence a été diffusé peu après une déclaration du président Oscar Luigi Scalfaro disant qu'il espérait nommer un président du Conseil dans les prochaines heures, à l'issue de consultations avec les dirigeants des principales formations politiques. Si sa nomination se confirme, Giuliano Amato, ancien ministre du Trésor, sera le 51e président du Conseil italien.

Bazin approuvé par les députés haïtiens

PORT-AU-PRINCE (AFP) — La Chambre des députés haïtienne a ratifié mardi soir à la majorité absolue (46 voix) la politique générale du premier ministre Marc Bazin, le légitimant ainsi à la suite du Sénat comme premier ministre de « consensus et de salut public » aux termes de l'accord tripartite conclu entre le gouvernement provisoire, l'armée et le parlement. M. Bazin devrait dans les prochaines heures recevoir l'investiture officielle avec son cabinet ministériel. Celui-ci est formé de personnalités issues de cinq formations politiques.

Les Khmers rouges boycottent l'ONU

PHNOM PENH (Reuter) — Un général de l'ONU s'est rendu hier sur le site de la dernière violation du cessez-le-feu au Cambodge pour des discussions avec les chefs de plusieurs factions, mais le chef des Khmers rouges n'a pas assisté à la réunion, a-t-on appris auprès de l'ONU. Le ministre cambodgien des Affaires étrangères Hor Namhong a pour sa part estimé que les Khmers rouges pourraient être exclus du processus de paix s'ils continuaient à s'opposer aux dispositions du plan de paix de l'ONU.

Perot en baisse dans les sondages

WASHINGTON (Reuter) — La popularité du milliardaire texan Ross Perot, qui n'a toujours pas annoncé sa candidature à la présidence des États-Unis, semble déjà en baisse, selon un sondage publié hier. Le sondage USA Today-CNN-Gallup donne 34 % d'intentions de vote à Ross Perot, 32 % à George Bush et 24 à Bill Clinton, le candidat démocrate. Le nombre des indécis passe de cinq à 10 %. Début juin, Ross Perot recueillait 39 % d'intentions de vote, et George Bush et Bill Clinton étaient au coude à coude.

Formation d'un gouvernement de transition en Tchécoslovaquie

PRAGUE (AFP) — Les leaders tchèque et slovaque Vaclav Klaus et Vladimir Meciar ont conclu hier un accord sur la formation d'un gouvernement tchécoslovaque transitoire de dix membres, dont M. Klaus a refusé la présidence.

« Je ne crois pas en la fonctionnalité et en la longévité de ce gouvernement », a déclaré lors d'une conférence de presse M. Klaus, président du Parti démocratique civique (ODS). Il a ajouté qu'il deviendrait premier ministre tchèque.

La décision de M. Klaus fait suite au désaccord sur l'avenir de la Tchécoslovaquie entre son parti et celui de M. Meciar, le Mouvement pour une Slovaquie Démocratique (HZDS).

La division de la Tchécoslovaquie paraît maintenant inévitable à la suite de la pression des indépendantistes slovaques arrivés au pouvoir à Bratislava lors des élections des 5 et 6 juin.

Le maintien d'une fédération aux liens plus lâches a été rejeté par M. Meciar. M. Klaus et le président tchécoslovaque Vaclav Havel ont refusé pour leur part l'idée d'une confédération ou d'une Union monétaire et de défense proposée par le dirigeant nationaliste slovaque.

« Nous n'avons pas trouvé de consensus pour donner à ce gouvernement le nom de gouvernement de liquidation, mais je vous laisse le soin de conclure quelles sont les raisons qui m'ont poussé à préférer le poste de premier ministre tchèque », a déclaré M. Klaus lors de sa conférence de presse, après la troisième ronde des négociations entre l'ODS et l'HZDS sur la formation d'un gouvernement de coalition.

M. Klaus, dont le parti est sorti vainqueur des élections dans la partie tchèque de la Tchécoslovaquie, avait été chargé par M. Havel de former le nouveau gouvernement fédéral.

Ce gouvernement de transition sera composé d'experts dont les noms devraient être arrêtés lors des prochaines discussions entre les deux partis, prévues vendredi à Bratislava. Il en va de même pour la déclaration gouvernementale portant sur un programme minimal à mettre en vigueur jusqu'à la tenue d'un référendum sur l'avenir de la Tchécoslovaquie.

M. Meciar a estimé que la durée minimum de ce gouvernement fédéral de transition serait de six mois, mais il a déclaré ne pas perdre espoir sur la constitution d'une confé-

dération. « Si notre solution était adoptée, le gouvernement fédéral pourrait rester plus longtemps en place, à l'exception du ministre des Affaires étrangères », a dit M. Meciar.

Le dirigeant slovaque veut transformer la Slovaquie en un État souverain, visant à se faire reconnaître par la communauté internationale et à être représenté à l'ONU. M. Meciar a confirmé qu'il souhaitait devenir premier ministre slovaque.

Son parti détient à une voix près la majorité absolue au Conseil national (parlement) slovaque et est soutenu par le Parti national slovaque (SNS). Pour M. Meciar, le choix de M. Klaus de devenir premier ministre tchèque, alors que lui-même sera le premier ministre slovaque, est une « décision sage qui devrait conduire au resserrement des liens entre les deux républiques sur une base paritaire ».

M. Klaus a de son côté indiqué que les deux partis, comme lors de leurs précédentes rencontres, n'étaient toujours pas parvenus à s'entendre sur « une solution rapide et claire de la future configuration de l'État tchécoslovaque » et sur la tenue d'un référendum.

Les ex-otages allemands sont rentrés

BONN (AFP) — Les deux derniers otages occidentaux au Liban, les Allemands Heinrich Struebig et Thomas Kemptner, libérés après plus de trois ans de captivité, sont arrivés en Allemagne hier en début de soirée.

Ils ont atterri peu après 19 H 00 (17 H 00 GMT) à l'aéroport militaire de Cologne-Wahn, à une vingtaine de kilomètres de Bonn, a-t-on constaté sur place.

Vêtus d'un costume sombre, d'une

chemise blanche et d'une cravate, l'air fatigué, mais très souriant, ils ont été presque immédiatement emmenés à un hôpital militaire à Cologne.

Les deux hommes sont revenus de Crète, où ils ont subi un premier examen médical, en compagnie du ministre délégué à la chancellerie Bernd Schmidbauer, en charge du dossier des otages, et de leurs familles.

Pressions sur l'ANC

JOHANNESBURG (Reuter) — Répondant à la campagne de protestation lancée mardi par le Congrès national africain (ANC), le président sud-africain Frederik de Klerk a annoncé hier la convocation du parlement en session extraordinaire le 12 octobre.

« Si le processus de négociations constitutionnelles n'est pas satisfaisant (...), le parlement devra avoir l'occasion d'évaluer la situation et d'envisager les mesures que le gouvernement pourrait prendre », a-t-il déclaré sans autre précision.

L'ANC a condamné cette décision en estimant qu'elle constituait une menace pour les partenaires du gouvernement dans les négociations sur l'avenir de la démocratie en Afrique du Sud.

« Cela comporte une menace implicite. Il dit : que tout soit prêt en octobre ou nous continuerons sans vous », a déclaré Gill Marcus, porte-parole de l'ANC.

Selon le négociateur gouvernemental Tertius Delport, l'ANC a accepté de reprendre le 29 juin les débats de la CODESA, dans l'impasse depuis un mois.

Vous déménagez bientôt ?



Évitez les problèmes et les interruptions de service en nous avisant dès maintenant de votre changement d'adresse.

C'est simple et rapide!

Contactez notre Service à la clientèle en composant l'un des numéros de téléphone ci-dessous:

LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Montréal (514) 844-5738
Extérieur de Montréal: 1-800-463-7559

Avisez-nous vite!

Économisez jusqu'à 70\$ par année en installant une pomme de douche à débit réduit.



ECO-KILO

333-KILO

Q



*JEAN-LUC veut
multiplier le nombre
de vos concurrents.*

EN VOUS DONNANT des moyens de conquérir de nouveaux marchés et de diversifier votre offre, Jean-Luc sait que vous ferez face à une concurrence accrue. Aussi offre-t-il des produits et services qui participent directement à la performance de votre entreprise. Comme tous les employés de Bell, il s'engage à bien comprendre vos problèmes et à proposer des solutions pertinentes et innovatrices en télécommunications. Bell est résolument tournée vers l'avenir, celui de votre entreprise.

Bell pense à demain.

Bell
des gens de parole

ÉDITORIAL

Terre d'asile moins hospitalière?

L'Y A de tout dans le projet de loi sur l'immigration (C-86), rendu public mardi aux Communes par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration du Canada : du bon, du moins bon et du pire. On ne saurait reprocher au gouvernement, au contraire, de vouloir mieux gérer l'immigration, au lieu d'être manipulé par elle, ainsi que le claironne le ministre, M. Bernard Valcourt. En ce sens, la protection de la société importée, aussi bien aux anciens qu'aux nouveaux Canadiens. Toutefois, la répression d'abus ne saurait se faire au détriment de certains droits fondamentaux. Pire encore, les nouvelles règles proposées aux députés laissent entrevoir que le Canada serait une terre d'asile moins hospitalière pour les réfugiés de tout ordre, alors même que ce phénomène d'une ampleur mondiale sans précédent sollicite notre ouverture d'esprit et notre générosité.

La loi modifiée établirait un nouveau système de gestion, lequel permettrait de réaliser de manière équilibrée les divers objectifs de l'immigration — définis à la suite de vastes consultations — de manière à refléter fidèlement les besoins du Canada. Rien de plus normal, en soi, que cet objectif mis de l'avant par les rédacteurs de la révision de la loi de 1976. Trois nouveaux volets sont proposés au processus de gestion. La sélection et le traitement des demandes d'immigration soulèvent de nombreuses questions. Par exemple, les personnes qui font une demande à titre d'immigrants indépendants, les personnes compétentes dans certaines professions désignées, ainsi que les entrepreneurs qualifiés, font l'objet de discrimination par rapport aux autres catégories. Sous prétexte de prendre en compte les besoins de l'économie, la mobilité géographique et professionnelle de certains requérants serait même réduite. Ainsi, Ottawa pourrait prescrire le lieu d'établissement des candidats, sélectionnés en fonction des compétences en demande, ou déterminer les types d'emplois qu'ils pourraient exercer, pendant une période précise, après leur venue au Canada. C'est un dirigisme ridicule et aberrant, qui créerait deux catégories d'immigrants : ceux qui sont mobiles, comme tous les Canadiens, ceux qui ne le sont pas, sous peine de sanctions appropriées. M. Preston Manning et autres tenants des pratiques restrictives du Reform Party devraient se réjouir de ce virage vers leur cul-de-sac.

La protection de la société constitue, à bon droit, un autre volet essentiel du

projet fédéral. Qu'il s'agisse de l'interception des migrants clandestins à l'étranger, des contrôles aux points d'entrée, des abus divers aux lois canadiennes, le Canada a non seulement le droit, mais le devoir, de ne pas admettre de criminels, de se prémunir contre les faux documents, les passeurs et autres faussaires, et de mieux filtrer ceux qui abusent des programmes d'aide sociale. Mais il y a la manière. À lire le « bill » de M. Valcourt et les documents d'appui, on a l'impression qu'à peu près tous ceux qui veulent émigrer au Canada tentent plus ou moins de profiter de l'accueil généreux des Canadiens. À sa face même, cette perception négative perpétue et amplifie des préjugés tenaces qui ont largement cours, au Québec et ailleurs. Il est inquiétant de les voir sur-

Le projet Valcourt sur l'immigration, un fourre-tout mal ficelé

gir de la sorte dans des documents officiels. Autant les indésirables de tout poil doivent-ils être freinés et renvoyés par tous les moyens légaux à la disposition des autorités, autant il est dangereux et inadmissible de laisser entendre que les abus sont d'une telle ampleur qu'il faille des mesures exorbitantes pour en venir à bout.

Toutefois, c'est probablement au sujet des réfugiés que le projet C-86 soulève les réticences les plus vives. Qu'il faille rendre plus efficace et juste le traitement des demandes — il y en a eu quelque 30 000 l'an dernier — nul ne le conteste. C'est même un besoin impérieux. Mais, sous prétexte de rationaliser le processus, il ne faut pas en prendre à son aise avec les droits fondamentaux des revendicateurs en cause, d'où qu'ils viennent. L'efficacité ne doit pas primer la justice et l'équité dont le Canada se fait le champion sur toutes les tribunes internationales. En ces matières névralgiques, il faut être expéditif, certes, mais à force de vouloir simplifier et venir en aide aux « vrais » réfugiés — notamment en éliminant le « premier palier » d'audience — il y a un risque de graves injustices. La transparence que l'on annonce n'excuse pas tout à l'a-

vance. Par exemple, Ottawa veut prendre les empreintes digitales des demandeurs du statut de réfugié et les photographier, afin de vérifier leur identité. Il pourra ainsi détecter ceux qui font des demandes multiples du statut de réfugié ou d'aide sociale. « Le nombre de ces fraudeurs n'est pas important, lit-on dans un texte d'appoint, mais ils peuvent contribuer à monter le public contre l'immigration. » Et le gouvernement, lui, n'y contribue-t-il davantage avec sa prétendue rationalisation ? Est-ce ainsi que le Canada rehaussera son image de marque ?

Protéger le Canada, exercer une surveillance plus étroite, éliminer les échappatoires, déceler les immigrants illégaux, infliger des peines sévères aux clandestins, tels sont les objectifs avoués du projet de loi. M. Valcourt l'inscrit en plus dans une perspective économiquement étroite, afin de « mieux sélectionner les immigrants dont nous avons besoin et pour lesquelles il y a pénurie au Canada, de façon à rendre notre pays plus compétitif dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui... » Enrobées de grands principes et assorties d'évocations de prospérité, les contraintes et restrictions prévues au projet ont de quoi réjouir tous ceux pour qui immigrants et réfugiés sont les peles et galeux de qui vient tout le mal. Il est d'ailleurs surprenant que la ministre québécoise, Mme Gagnon-Tremblay, souscrive si facilement à des objectifs fédéraux dont la mise en œuvre est bourrée de dangers et de périls. « Au Québec pour bâtir ensemble ? Allons-y voir ! »

Il ne faut pas que ce projet soit étudié et adopté à la va-vite, dans la bousculade habituelle des fins de session parlementaire. Au contraire, en raison des objectifs en cause et des questions fondamentales qu'il soulève, le « bill » C-86 doit faire l'objet d'un vaste et minutieux tamisage au cours des prochains mois. Que tous les intéressés aient l'occasion de faire valoir leur point de vue, c'est essentiel, même si d'aucuns en profiteront pour ressasser les bobards et préjugés habituels. Cet ouvrage doit être remis sur le métier, d'autant qu'Ottawa se donne de vastes pouvoirs de réglementation. À moins que le gouvernement Mulroney veuille uniquement se servir de cette pièce mal ficelée comme d'un appât sommaire pour attirer des électeurs inquiets et sensibles à des solutions d'un autre âge.

GILLES LESAGE



Maurice Tourigny

Le seul, l'unique, le King

POUR LUI, on a mis en branle les rouages de la grande démocratie. Pour lui, rien de moins que le suffrage universel. On savait que l'Amérique ne prenait pas ses héros à la légère, mais on ne pouvait soupçonner l'amour encore vivant, que dis-je, encore brûlant que nourrissent des dizaines de milliers de « fans » pour le seul, l'unique, l'incomparable, le King, j'ai nommé Elvis Presley.

Le 4 juin dernier, lors d'une fastueuse cérémonie à Graceland, le domaine d'Elvis transformé en musée à Memphis, Tennessee, les postes américaines ont révélé la voix du peuple. La nation entière se rongea les ongles en attendant le verdict. Laquelle des deux images du King allait apparaître sur le timbre-poste ?

Elvis des années 50, cheveux bien gominés, micro en main, cravate lâchement nouée et lèvres supérieurement retroussées en provocation, ou bien Elvis des années 70, double menton, visage empâté et col à pointes relevées serties de pierres du Rhin ? Les votants ont opté pour le jeune Elvis : 851 200 votes en faveur du rebelle contre 277 723 pour le rocker des derniers temps, plus mûr et déjà abîmé par les excès de pilules.

Lors du dévoilement, la veuve du chanteur, Priscilla Presley, actrice estimée des téléspectateurs de feuilletons et administratrice de la fortune laissée par son mari, y est allée d'une déclaration sur la fierté et sur l'amour du King pour ses admirateurs. Quelle émotion !

Les postes américaines, pour la première fois de leur histoire, ont consulté l'opinion publique au moment de l'édition d'un timbre. 1 128 023 bulletins de vote ont été reçus à Washington durant les trois semaines allouées aux votants. On se procurait les bulletins sous forme de carte dans les bureaux de poste à travers le pays et 1900 suffisaient à expédier son choix au « Postmaster General ». Ça c'est de la démocratie, Monsieur.

On estime à 300 000 \$ le montant dépensé par le gouvernement en publicité, impression des cartes de vote, etc. Une bagatelle si on considère les 20 millions \$ que rapportera le timbre grâce à l'emballage des philatélistes. Bien sûr qu'on se battra pour la feuille souvenir, pour l'impression originale, pour l'enveloppe commémorative marquée du sceau de Graceland, mais on peut parier qu'avec un tirage de 320 millions d'exemplaires, le timbre de 22 cents ne prendra jamais beaucoup de valeur...

Et puis après ! L'important c'est qu'Elvis soit enfin collé à tout le courrier de l'Amérique.

TOUT LE MONDE applaudit l'affaire. La radio et la télévision diffusent en direct de Graceland le dévoilement et inondent ensuite les ondes de cette nouvelle d'intérêt mondial. Les journaux publient des articles à en remplir des masses de *scrapbooks*. La présidente de la Fondation Elvis Presley de New York lance un grand cri à la presse locale : « Elvis est vengé, sa mémoire est blanchie. Je suis heureuse pour lui ! »

Ah ! Qu'il est doux de voir se dérouler le tapis rouge pour une nouvelle entrée au Panthéon. Où qu'il puisse être (certains soutiennent même qu'il est encore vivant, caché, reclus, dément), Elvis doit être bien fier, comme le disait la jolie Priscilla déguisée en couventine malgré sa quarantaine bien sonnée. Mais le King n'en est pas son premier timbre. Déjà 25 pays lui ont rendu cet hommage officiel. Le premier à le faire en 1978... je vous

le donne en mille... Grenade ! Ceux parmi vous qui se meurent de se procurer le timbre à l'image d'Elvis devront être patients : il sera mis en circulation au Tennessee le 8 janvier 1993, pour marquer le 58e anniversaire de naissance du King.



Soyez sans crainte, vous en entendrez parler à nouveau d'ici là. Je mettrais ma main au feu que quelques reportages juteux n'attendent qu'une date de diffusion dans les stations de télévision des États-Unis. Un bouche-trou, c'est toujours pratique, surtout en cours d'année électorale.

Une bonne histoire sur Elvis, c'est plus intéressant qu'un candidat à la présidence qui démontre une fois de plus sa malhonnêteté intellectuelle. Il faut garder la cote d'écoute, souvenez-vous-en !

Tout le monde avait une opinion quant au choix du portrait sur le timbre-poste. Même des vedettes se sont prononcées publiquement. C'est sérieux Elvis !

À voir et à entendre tout ce brouhaha, ce décorum autour d'un événement aussi bénin, cette participation du public comme un prix de consolation, comme une illusion de pouvoir, j'avoue que je m'attriste un peu. Tant de divertissement déployé pour éviter les vraies questions, pour permettre aux politiciens de se faire et de jouer leurs cartes en cachette.

À vrai dire, je pense être de ceux qui préfèrent les balivernes sur Elvis aux inepties indécentes d'un vice-président racoleur, abjecte marionnette d'un régime effrayé. Toutes ces fadaises sur un timbre-poste ne m'empêchent pas de dormir et n'éveillent pas la colère de l'impuissance.

Dans mon sommeil bercé des *Love me tender*, je me surprends à rêver à une Amérique en changement. J'y vois une télévision porteuse d'informations politiques, des journaux dénonciateurs de l'injustice et de l'escroquerie dissimulée. J'y vois des hommes d'État d'envergure soucieux d'entendre les souhaits de leurs électeurs, une Église prête à alléger le fardeau des défavorisés.

Malheureusement, le réveil est brutal. À New York, les inégalités abondent et on se demande bien qui arrivera à les corriger. La misère évidente, le leadership inexistant, la menace de violence à chaque coin de rue amèneront-ils les citoyens au bureau de scrutin en novembre prochain ? Je continue d'en douter.

Ceux qui devraient voter ont perdu tout espoir. Ils tentent de vaincre les maux qui ont tué leur père, leur mère et qui risquent de les engloûter eux aussi. Ils luttent pour nourrir leurs familles trop nombreuses avec si peu de moyens que la tentation d'abandonner la partie semble une solution, une fin.

Pour beaucoup d'entre eux, une croix sur un carreau de papier n'a aucun sens, pas plus qu'un nouveau président, qu'un changement de parti, parce que le changement est une abstraction, parce que rien n'a jamais changé dans leur quartier, depuis des générations. Alors mieux vaut écouter les chansons d'Elvis et des autres à la radio que de se déplacer pour aller voter.

Strip-tease nucléaire

« OUI, TU ES le plus fort, tu es le premier, tu es le plus beau, tu es le seul. Maintenant, aurais-tu un peu d'argent pour moi ? » Voilà, grossièrement résumée et légèrement exagérée la teneur du propos de Boris Eltsine à George Bush, lors de la rencontre américano-soviétique, ou plutôt russo-américaine, tenue ces deux derniers jours à Washington.

Sommet diplomatique d'une exceptionnelle chaleur, la rencontre de Washington confirme que la Russie du « père Eltsine » est aujourd'hui devenue l'alliée des États-Unis, alors qu'il y a six ans à peine, l'URSS demeurait, dans tous les calculs stratégiques, l'ennemi numéro un, sinon à abattre, du moins à contenir.

L'alliée ? Disons le « petit frère à problèmes » dans le club des puissances moyennes d'un monde devenu monopolaire. Club dont la Russie fait partie par défaut, à cause de sa masse géographique... et, pour un certain temps encore, de sa puissance nucléaire. Car, malgré quelques apparences comme l'égalité relative dans les réductions d'arsenals, le sommet de Washington montre qu'il n'y a clairement plus, aujourd'hui, de parité entre les États-Unis et ce qu'est devenue l'URSS. La Russie est demandeuse, pour ne pas dire quéméanduse.

La formule est connue : ce pays est un

nain économique doublé d'un géant stratégique. Et le calcul de Moscou, clair comme de l'eau de roche : il s'agit de se livrer à un strip-tease nucléaire avec Washington, moyennant ce qu'on appelle, en termes de hockey, « des considérations futures ». En l'occurrence, de la concrétisation des engagements de 24 milliards de dollars d'aide économique, pris en avril par l'ensemble des puissances occidentales à l'égard de la CEI.

On ne peut bien sûr que se réjouir de voir l'arsenal nucléaire global diminuer, de cinquante fois de quoi détruire la planète qu'il était, à seulement quinze fois de quoi détruire la planète. Plus sérieusement, la disparition, d'ici dix ans, des missiles à têtes multiples, l'un des pires éléments d'instabilité stratégique, doit être saluée comme un pas dans la bonne direction, à l'heure du grand spectacle amoureux qui a remplacé la Guerre froide.

Mais Boris Eltsine n'est-il pas en train de brûler ses cartes un peu trop rapidement, pour un résultat financier qui pourrait s'avérer décevant ?

En plus d'accorder à Washington une réduction draconienne des armements, il a fait, dans l'enceinte sacrée du Congrès, une profession de foi démocratique et anti-communiste sans précédent, appelant de ses vœux, en des termes que n'aurait pas

reniés Thomas Jefferson, « un partenariat au nom du triomphe universel de la démocratie, de la liberté et de la justice ». Sans oublier cette histoire fumeuse d'anciens prisonniers de guerre américains, qui vivraient aujourd'hui encore dans les steppes d'Ukraine ou la taïga russe.

Tout cela laisse songeur, quand on entend le même jour Mikhaïl Gorbatchev, de passage en Israël, prédire « le retour de la dictature » dans son pays si le lot économique des simples citoyens continue de s'alourdir. Gorbatchev qui a été récemment, soit dit en passant, la victime de vexations mesquines provenant du bureau... de Boris Nikolaïevitch.

M. Eltsine sera ce soir et demain à Ottawa, et samedi à Montréal. Héros des grandes journées d'août 1991 à Moscou et premier président librement élu de l'histoire de la Russie, il mérite un accueil à la hauteur de son importance, et une aide concrète au-delà des mots et des tapis rouges.

Mais la soudaine chaleur des Occidentaux à l'égard d'un personnage que l'on dédaignait encore hier, est suspecte. Elle cache mal la pitié et le désarroi que l'on éprouve aujourd'hui envers ce géant russe qui, dans les méandres de l'après-communisme, ressemble à un angoissant trou noir.

FRANÇOIS BROUSSEAU

LETTRES AU DEVOIR

Des « bébelles » guerrières

MONSIEUR MARCEL Masse, 50 hélicoptères au coût de 4 milliards, voilà les derniers jouets que l'État-major de notre glorieuse marine vous demande de lui procurer. Est-il possible qu'un ancien ministre de l'Éducation du Québec puisse se rendre complice et artisan de semblable duperie ? Quel sens de la réalité vous habite donc ? Vivez-vous sur la même planète que nous ? Connaissez-vous les vrais problèmes du vrai monde ? Comment pouvez-vous défendre une dépense aussi inutile que choquante tout en regardant le monde ordinaire dans les yeux ?

À l'heure où la guerre froide n'a plus cours, comment justifier militairement pareille dépense ? En ces temps de récession où les budgets de la santé, de l'éducation, de la recherche et de la culture sont réduits, comment peut-on se permettre de jeter à l'eau 4 milliards ? Pendant que la pollution nous prend à la gorge et que nous risquons de disparaître sous nos propres déchets, comment pouvons-nous accepter de consacrer 4 milliards à des bébelles guerrières alors que cet argent serait 100 fois plus rentable s'il était consacré au recyclage ou à la réduction du gaspillage ?

Monsieur Masse, vous avez beau dire que les retombées économiques seront avantageuses pour le Québec, n'empêche que les trois quarts du contrat iront à l'Angleterre.

Les miettes que vous nous destinez sont de pures illusions et ne peuvent en aucun cas justifier pareille entreprise.

Dans quel état déplorable se trouve la conscience de nos politiciens ? Connaissent-ils même le sens et la portée de ce mot ? Ironie invraisemblable, voilà que c'est l'ineffable Jean Chrétien qui s'insurge contre cette folle dépense ! Quel cirque que ce gouvernement !

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

De grâce, revenez sur terre avant qu'elle ne soit irrémédiablement invivable. Et souvenez-vous que les militaires n'ont guère oeuvré au mieux être de leurs semblables.

Mario Laprise

St-Étienne, 9 juin 1992

Violence et médias

VOUS AVEZ bien raison, Pierre Viau, Poly est bien le dernier endroit au monde où l'on devrait présenter des films violents ! (LE DEVOIR, 6 juin 1992)

Nous, d'Évaluation-Médias, endossons le récent rapport du CRTC qui établit le lien entre la violence dans les médias et la violence dans la société. D'autant plus que nous sommes engagés dans la sensibilisation des jeunes aux ravages du sexisme qui dévalorise les femmes et les rend vulnérables en accentuant les rapports de force entre le modèle Rambo (homme fort, viril, tout-puissant) et celui de Barbie, objet de consommation fragile et soumise.

On retrouve les mêmes « héros » dans le menu télévisé qui fait la joie des téléspectateurs/trices, clips, vidéos, films qui les bombardent de messages qui glorifient la violence et encouragent des comportements sexuels aberrants.

Merci Pierre, pour votre action auprès des hommes et des femmes qui en ont assez de ce climat qui n'arrange en rien leurs relations personnelles.

Jeanne Maranda

Montréal, 10 juin 1992